



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 23 septembre 2021





Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Bonsoir mes chers collègues,

Alors, je vais pouvoir procéder à l'appel.

LE MAIRE : 27 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Marc CLIMAUD, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Pauline GEISMAR, Claire LOUVET, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE, Xavier BRUNSCHVICG.

Brigitte PINAULDT est excusée et a donné pouvoir à Capucine du SARTEL qui l'accepte,
Françoise ASKINAZI est excusée et a donné pouvoir à Pauline GEISMAR qui l'accepte,
Mireille GUEZENEC est excusée et a donné pouvoir à Jean-Christophe PIERSON qui l'accepte,
Céline PEIGNÉ est excusée et m'a donné pouvoir et je l'accepte,
François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Diane DOMAS qui l'accepte,
Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte,
Catherine NADO est excusée et a donné pouvoir à Xavier BRUNSCHVICG qui l'accepte,
Arnaud BOSSER est absent.

Nous avons à adopter le procès-verbal de la séance du dernier Conseil du 8 juillet 2021.

I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Pas d'observation.
Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

II - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Depuis ce dernier Conseil municipal, j'ai également été amené à prendre **88 décisions** :

Marchés de travaux et missions consécutives (5 décisions)

- Mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour le projet de construction du marché des Avelines
- Maitrise d'œuvre pour la reconstruction et l'extension des Trois Pierrots
- Modification N°1 au lot 3 (peinture) du marché de rénovation des faux plafonds, de l'éclairage et des peintures des salles de classes des écoles élémentaires de la Fouilleuse et du Val d'or
- Modification n°1 au lot 1 (Ecole élémentaire des Coteaux) du marché pour la mise en place de stores verticaux extérieurs dans les écoles
- Modification n°1 du marché « Mission d'assurance à maîtrise d'ouvrage pour la Passation d'une délégation de service public pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André Chevrillon »

Marchés et Contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions)

- Location d'une partie de l'hippodrome pour le forum des associations et le bivouac lors du week-end impérial du 3 au 5 septembre
- Achat de prestation d'hébergement pour un séjour de vacances
- Mise à disposition de locaux d'un stand de tir au profit de la Police municipale



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

- Hébergement du système de gestion informatisé de la billetterie de la piscine
- Modification n°1 de l'accord cadre pour la location d'autocars avec chauffeur pour le transport de personnes
- Fourniture d'affiches pour les Trois Pierrots
- Mise en place d'une plateforme d'inscriptions avec contrôle d'accès pour le bal du 14 juillet, le forum des associations du samedi 4 septembre et le grand apéro du samedi 11 septembre (3 décisions)
- Maintenance préventive sur site des défibrillateurs
- Achat de vêtements et d'équipements de travail pour les métiers de sécurité (2 décisions)
- Modalités de transfert d'un compte épargne temps (2 décisions)

Finances (2 décisions)

- Fixation des tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2021
- Demande de subvention – Plan de relance – Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Affaires juridiques et domaniales (41 décisions)

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles Brunet, des Colonnes, de la Source, de la Porte jaune, de la salle Lino Venture, du studio Bertrand Tavernier (19 décisions)
- Prêt d'une œuvre du Musée des Avelines à la Ville de Saint-Germain-en-Laye
- Suspension temporaire de dépôt d'une œuvre du Musée des Avelines à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions)
- Conventions d'occupation précaire d'emprises 90 boulevard de la République et 8 rue de la Libération pour des points de dépistage COVID (2 décisions)
- Conventions d'occupation précaire de la Rotonde du Musée des Avelines pour un salon de thé (2 décisions)
- Convention d'occupation précaire d'un local 3bis rue des Avelines au profit de l'association Clic GERICO
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de triporteurs au Jardin des Tourneroches pour le bal du 14 juillet et pour l'installation de stands pour le forum des associations du 4 septembre et pour le grand apéro du 11 septembre (5 décisions)
- Contrats d'assurance annulation manifestation pour le forum des associations et le grand apéro (2 décisions)
- Avenant n°3 pour la location d'un minibus urbain sans chauffeur pour le transport du Clodoald
- Location d'un véhicule utilitaire (2 décisions)
- Cession de cinq véhicules du parc automobile municipal

Urbanisme (1 décision)

- Exercice du droit de préemption urbain pour une chambre de service 21 rue du Mont Valérien

Manifestations municipales (19 décisions)

- Animation à la Médiathèque dans le cadre de la manifestation nationale « Dis-moi deux mots » samedi 16 octobre
- Convention de partenariat avec le cinéma Le Rex de Chatenay-Malabry dans le cadre de l'opération « Ecole et cinéma » aux Trois Pierrots
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux Trois Pierrots et à la Médiathèque (12 décisions)
- Animation de la fête du 14 juillet (2 décisions)
- Attribution de places de cinéma gratuites à l'occasion de manifestations locales
- Attribution d'un Pass cinéma valable un an aux vainqueurs du concours d'éloquence du Lions Club de Saint-Cloud
- Organisation d'une avant-première d'un film aux Trois Pierrots avec le Rotary Club de Saint-Cloud

Régies municipales (6 décisions)

- Avenants aux régies de recettes spectacles, locations de salles et cinéma aux Trois Pierrots (2 décisions)
- Avenant n°5 à la régie de recettes du Musée municipal
- Avenant n°6 à la régie de recettes de la Médiathèque
- Avenant pour une régie d'avances d'un séjour
- Avenant n°2 pour la régie d'avances Transport

Voilà mes chers Collègues. Avant que je ne fasse mon propos, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Et je vous propose de reconduire, compte tenu du vote unanime que nous avons eu il y a quelques instants, Sacha Gaillard. Pas d'autre candidature ? Il fait cela très bien.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Et bravo à Sacha Gaillard pour cette nouvelle élection à l'unanimité.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Sacha GAILLARD**.

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

Je voudrais commencer mon intervention pour souhaiter en mon nom personnel mais aussi au nom de l'ensemble des membres de notre conseil municipal un prompt rétablissement à notre collègue Catherine Nado. Je sais qu'elle traverse une période difficile et je veux l'assurer de tout notre soutien et de nos fidèles pensées. La politique c'est bien évidemment le débat d'idées, c'est une confrontation noble, parfois forte, mais c'est aussi prêter attention à ses collègues et plus généralement à son prochain. La noblesse de l'engagement politique se forge dans l'affirmation de ses convictions mais aussi dans la capacité à être attentif et disponible pour ceux qui à un moment de leur vie traversent un événement douloureux. Cher Xavier Brunschvicg, soyez notre messenger et transmettez à notre collègue, Catherine Nado, notre affection et notre souhait de la retrouver prochainement au sein de cette assemblée pour à nouveau confronter avec elle nos points de vue.

Mes Chers Collègues, nous allons ce soir voter le budget supplémentaire. Une nouvelle fois, nous allons constater que nos efforts de bonne gestion des deniers publics ne sont pas récompensés. Les exemples sont nombreux et je laisse le soin à Nicolas Porteix de vous détailler dans quelques instants les différents éléments de ce budget supplémentaire.

Pour ma part, je ne prendrai qu'un seul exemple celui de la péréquation. La péréquation est un système irresponsable et hypocrite qui masque en réalité le désengagement de l'Etat envers les collectivités locales. Ce système est ancien. En effet, le premier mécanisme de péréquation a été instauré en 1991 par le gouvernement de Michel Rocard. L'article 14 du titre II de la loi numéro 91-429 du 13 mai 1991 est précis. Il dit ceci : « Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard de besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes, il est créé, à compter du 1er janvier 1991, un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France ». 1991, nous sommes trente ans plus tard et à supposer, ce que je crois, de la part de Michel Rocard qui était un homme de convictions, que les auteurs de cette loi pensaient réellement que ce mécanisme permettrait de gommer les inégalités territoriales, quel bilan pouvons-nous faire en toute objectivité sur l'effectivité de cette loi ? C'est à l'évidence un bilan négatif. Les inégalités territoriales sont à minima identiques, je pense même qu'elles se sont accrues et ce pour deux raisons. La première c'est qu'il ne suffit pas de prendre aux uns pour donner aux autres. Cette vision manichéenne est inopérante et 30 ans d'application du dispositif en ont fait la preuve. La seconde c'est que plus le produit régional collecté par le fonds de solidarité augmentait, plus les dotations de l'Etat baissaient. L'augmentation ne masque même plus le recul des dotations. Puis un deuxième fonds de péréquation a été voté en 2011. Il s'agit d'un fonds national de péréquation entre les communes. A cette époque, j'étais député et je l'ai voté. Les débats ont été vifs et un consensus a été trouvé. Nous étions plusieurs à réclamer la mise en place d'une double sécurité : la déductibilité pour les communes contributrices au fonds régional des sommes versées au niveau régional pour éviter la double peine. Autrement dit, lorsque nous versions à la région, c'était déduit potentiellement de ce que nous devions au niveau national, et la non prise en compte (très important) du revenu par habitant dans le mode de calcul rendant éligible à la contribution les communes. Ces deux éléments, après de très très longs débats à l'Assemblée, ont été adoptés. Dès son arrivée



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

au pouvoir, François Hollande ou plus exactement le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avec la majorité socialiste à l'Assemblée nationale ont supprimé la déductibilité et ont introduit le critère du revenu par habitant. La conséquence est immédiate pour notre commune et les montants sont précisés d'ailleurs dans le document budgétaire que vous avez reçu avec le dossier du Conseil municipal. En 2013, Saint-Cloud payait au total 483 000 euros de péréquation pour les deux fonds. En 2021, Saint-Cloud paye au total 6 692 000 euros. Une augmentation vertigineuse à laquelle il faut ajouter la part de la commune payée au sein du territoire POLD, ce qui représente un total de 8,8 millions d'euros de péréquation.

Aujourd'hui, Saint-Cloud est la commune la plus péréquée de France. La péréquation représente une ponction de 24,5% de nos ressources fiscales. Cette situation est inacceptable et ne peut et ne doit plus perdurer.

Malgré ce terrible constat, nous continuons d'investir. La majorité municipale ne baisse pas les bras et croit en l'avenir de Saint-Cloud.

J'en veux pour preuve le projet de transformation et de modernisation des 3 Pierrots. Ségolène de Larminat, première adjointe au maire en charge de la Culture, vous présentera prochainement lors d'un conseil privé l'intégralité de ce projet. Je pourrais également parler du projet du marché des Avelines qui est en cours de développement. En investissant ainsi, nous contribuons à la dynamique économique du pays, mais aussi nous renforçons l'attractivité de Saint-Cloud et l'amélioration de son cadre de vie.

Nous le savons bien les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans le cadre du développement économique de la France, formons le vœu pour l'avenir de notre pays qu'elles puissent encore disposer des moyens financiers indispensables pour assurer cette mission essentielle.

Je vous remercie. Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

- Avec la rentrée scolaire, nous avons lancé sur l'ensemble de la Ville **un semestre napoléonien** inédit en cette année du bicentenaire de la mort de l'empereur Napoléon 1^{er}. L'objectif est de se réapproprier l'histoire d'un grand personnage qui est très liée à celle de notre commune. Les commémorations ont débuté par le week-end à l'heure Impériale qui a réuni 8 000 spectateurs le samedi 4 et le dimanche 5 septembre dernier. Je remercie les agents du pôle Culture et du service manifestation, ainsi que l'association Paris Napoléon 2021 qui ont permis ce beau succès. Concrètement, nous avons accueilli 600 reconstitueurs en tenue d'époque, Passionnés venus de toute l'Europe pour bivouaquer dans le jardin des Tourneroches. De nombreuses animations ont été proposées aux Clodoaldiens de tous âges durant le week-end : visite du bivouac de la grande armée, défilé en costumes, découverte des métiers d'antan, revue des troupes et démonstrations de la cavalerie et de l'infanterie sur le site de l'hippodrome.
- Dans un registre totalement différent, nous avons inauguré les peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald en ouverture des Journées européennes du Patrimoine le vendredi 17 septembre. Cette cérémonie a été l'occasion de remercier les partenaires et donateurs qui ont participé au projet et de revenir sur l'histoire de cet ensemble de peintures remarquables et, bien sûr, sur sa restauration.
- Une visite virtuelle de l'église Saint-Clodoald avec des points d'intérêts détaillés a été développée par le Clodoaldien Sébastien SEVRAY. Et je vous invite vivement à prendre connaissance de cette visite à partir du lien que vous pouvez trouver sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux.
- Après la pause estivale, les établissements culturels ont rouvert sans restriction de jauge, mais avec un accès conditionné par la présentation d'un Pass sanitaire, conformément au décret préfectoral du 1er juin 2021. Je précise que nous n'avons pris aucun décret municipal sur ce sujet et que les conditions appliquées nous sont imposées. Les équipes s'organisent donc pour scanner les QR codes à l'entrée de chaque établissement et je précise que le port du masque n'est plus obligatoire après vérification du Pass sanitaire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

■ LES 3 PIERROTS

Pour ouvrir officiellement la 40ème saison de notre cinéma-théâtre, l'humoriste Sandrine Sarroche a fait salle comble le dimanche 12 septembre et est restée échanger longuement avec le public à l'issue du spectacle. Une bonne reprise de la culture avec des rires qui font du bien !

Le cinéma a également retrouvé son public et je vous invite à noter particulièrement la soirée du 30 septembre, puisque nous présenterons le film "Guermantes" en présence de plusieurs sociétaires de la comédie Française, dont Florence VIALA.

■ LA MÉDIATHÈQUE

Les activités ont également repris.

A l'occasion des Journées du Patrimoine, nous avons inauguré une exposition de livres scientifiques issus de notre fonds patrimonial dont certains datent du 18ème siècle. Un partenariat a été mis en place avec le lycée Alexandre Dumas qui possède une collection patrimoniale d'objets scientifiques qu'il est intéressant de présenter en parallèle. Il y a un quizz destiné au public familial qui est proposé et une brochure sur les livres scientifiques du fonds patrimonial, qui sont à la disposition de tous les visiteurs ; et l'exposition est visible jusqu'au 23 octobre.

Beaucoup d'animations sont prévues dans les semaines à venir avec notamment, le 2 octobre, un spectacle de conte pour enfants « Me voilà » et un Duo pour violoncelle et clavecin.

Le 16 octobre, il y aura un Atelier pour les enfants « Jouez avec Pipelette & Momo et leurs mots rigolos » et une Conférence-concert « L'histoire de la clarinette en musique ».

■ LE MUSÉE DES AVELINES

Toujours dans le cadre de notre semestre napoléonien, nous avons ouvert, ce week-end, l'exposition dossier « Saint-Cloud de Bonaparte à Napoléon à travers les collections du musée ». Des visites guidées, des ateliers pour enfants et des lectures de Lettres de Napoléon à Joséphine ont été proposés tout au long du week-end et ont rencontré un grand succès. L'exposition va durer jusqu'au 23 décembre 2021.

Beaucoup d'animations à venir également autour de cette exposition, des concerts, des conférences avec des grands historiens spécialistes comme Christophe BEYELER et Bernard CHEVALLIER qui nous honorent de leur présence pendant tout le mois d'octobre.

A noter que le restaurant-salon de thé La Rotonde Cocotte Praline est ouvert du mercredi au dimanche de 14h à 18h.

■ AU CARRÉ

L'activité a repris depuis le 13 septembre avec le centre de vaccination et le redémarrage échelonné des activités de l'ECLA.

■ L'ECLA

L'ECLA se voit contraint d'appliquer le Pass Sanitaire. Le contrôle est assumé par les professionnels permanents et par des bénévoles sur des amplitudes horaires quotidiennes importantes, ce qui n'est pas sans conséquences sur le fonctionnement de l'association dans une période de rentrée et d'inscriptions.

L'ECLA a déployé un plan d'actions pour toucher de nouveaux publics avec la proposition d'un « Pass découverte Arts et Sports » et avec l'opération « Invite ton copain/ invite ta copine » qui permet aux jeunes adhérents de faire découvrir gratuitement une activité à la personne de leur choix.

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame de Larminat. Monsieur PIERSON.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON

2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur le Maire.

SANTÉ

Quelques mots sur le centre de vaccination qui s'était interrompu pendant la période estivale au mois d'août, mais qui a rouvert le 1er septembre. Je vous communique quelques chiffres par semaine de vaccination.

La première semaine : 1 155 injections ; la deuxième semaine du 6 septembre : 592 ; puis 355, la tendance n'était pas favorable ; et une remontée cette semaine, puisqu'on est passé à 614. Ce qui fait, à la fin de cette semaine : 2 716 vaccins qui ont été délivrés.

On a mené une campagne auprès des écoles. Vous savez que la vaccination est maintenant étendue aux 12-17 ans ; donc on a pris contact avec les différentes écoles, avec le collège Gounod, le collège Verhaeren, le collège St-Joseph, le lycée Dumas, le lycée Santos Dumont, également l'école américaine, avec l'école St-Pie X, enfin on a pris contact avec l'ensemble des établissements scolaires de la Ville.

Des groupes sont venus, notamment du collège Verhaeren, le 21 septembre dernier et nous nous rendrons au lycée Santos Dumont au début du mois d'octobre, puisqu'il y a 45 demandes de lycéens qui souhaitent être vaccinés.

Nous avons également développé la vaccination à domicile. Aujourd'hui, par exemple, 23 septembre, 16 vaccinations ont été faites à différents domiciles ; des résidents des Jours Heureux, mais également des personnes fragiles chez elles qui avaient été identifiées.

Vous avez vu les chiffres, il est évident que le nombre de vaccinations est à la baisse, ça c'est sensible. Même s'il y a encore des premières injections, sur les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure, il y a eu 870 premières injections, donc il y a encore des personnes qui finalement se décident à se faire vacciner.

Néanmoins, nous avons décidé d'adapter notre dispositif. A partir du mardi 5 octobre, la vaccination se fera toujours au carré, mais sur l'espace à gauche en rentrant, sur une surface nettement réduite, ce qui permettra de libérer la salle du Grand Livre et la rendre à son activité première qui est l'ensemble des spectacles ou qui est utilisée par des associations. Mais nous pourrons continuer de vacciner sur un espace réduit, prenez rendez-vous sur Doctolib' pour ceux qui le souhaitent, mais, tout le mois d'octobre, le centre de vaccination restera ouvert avec des horaires adaptés.

Voilà ce que je voulais vous dire pour la vaccination.

Je me permets, Monsieur le Maire, de faire l'intervention de Madame GUEZENEC qui m'a donné son pouvoir et qui nous précise les choses suivantes avec de bonnes nouvelles.

COMMUNICATION DE Madame GUÉZENEC rapportée par Monsieur Pierson Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Séniors

■ Après de longs mois de fermeture, l'Espace Animation des Coteaux a enfin rouvert ses portes, *ce qui est vraiment une nouvelle qui a réjoui tous les séniors qui la fréquentent*, le 13 septembre dernier. 24 joueurs ont répondu dès le premier jour ; le lendemain, plus de 30 personnes se sont retrouvées autour d'un thé ou d'un café, juste pour le plaisir, et tous, *c'était vraiment assez frappant, j'y suis passé pour ma part*, tous ont exprimé leur joie de revenir dans ce qu'ils appellent leur "2ème maison".

Les activités ont repris également. Une balade une fois par semaine pour les marcheurs, des jeux de société, l'atelier autonome d'arts plastiques ...

Mais une nouveauté a été introduite, *comme quoi les personnes qui animent la maison des Coteaux, qui avaient tenu le centre de vaccination et qui ont retrouvé la maison des Coteaux, ne manquent d'idées*, une grande nouveauté, c'est la revue de presse des Coteaux où ils s'efforcent de regarder l'actualité avec un œil positif ; ce qui fait beaucoup de bien et plusieurs nouvelles personnes sont d'ailleurs venues s'inscrire pour participer à ces revues de presse.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

■ Dans nos résidences autonomie, sachez que les "Jours Heureux" ont terminé leur réhabilitation cet été. Il reste d'ailleurs quelques appartements qui sont libres, il y a même un appartement témoin, qui est visitable et Mireille le précise, digne des plus beaux immeubles de Saint-Cloud. La résidence est maintenant clôturée, ce qui évite les intrusions. Et l'inauguration aura d'ailleurs lieu demain.

Aux "Heures Claires" la plupart des résidents sont vaccinés, et nous avons d'ailleurs fait 3^{ème} injection, pour un certain nombre de résidents tout récemment.

24 résidents partiront en croisière sur le canal St Martin.

■ Enfin dernière nouvelle concernant les Séniors : le Clic Gérico, qui est impacté par les travaux du nouveau futur marché, a emménagé dans ses nouveaux locaux au 3 bis rue des Avelines, avec un cheminement piéton qui passe un petit peu au milieu des travaux ; on est en train de mettre une belle signalétique pour que tout le monde puisse retrouver son chemin. Ce sont des locaux qui sont vraiment très beaux, que j'ai été visiter, et de très belle qualité, et le Clic Gérico mène une action extrêmement précieuse auprès des Séniors et qu'ils en soient ici remerciés.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Pierson, Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT rapportée par Madame du SARTEL 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

■ Samedi dernier a eu lieu le **World Clean up day**. Il s'agit d'une opération annuelle et mondiale qui a pour but la sensibilisation des citoyens pour mieux produire, mieux consommer, mieux et moins jeter.

A cette occasion, deux groupes organisaient une collecte de déchets dans la Ville : l'association Saint Cloud Sans Plastique et un groupe issu d'une initiative citoyenne.

- Pour **Saint-Cloud Sans Plastique**, ils étaient 94 participants et ont collecté 103 kilos de déchets, dont 26 L de mégots.
- Du côté de **l'initiative citoyenne**, ils étaient un peu moins nombreux, ils étaient 35 participants et ont collecté 11 sacs de 100L contenant des déchets recyclables et des déchets ordinaires et 6 bouteilles de 1,5 l remplies de mégots. *Ça fait tout de même un petit peu beaucoup.*

■ **L'opération « VALO MEGOT »** semble porter ses fruits. La collecte des fûts qui est réalisée tous les mois dans la Ville affiche un poids grandissant de mégots. On était à 2 kg en avril et mai, et nous en sommes à 5,5 kg en septembre. *Ça c'est plutôt une bonne nouvelle.*

■ A la rentrée, les enfants et les parents de **l'école maternelle du Val d'Or** ont pu découvrir avec joie **une nouvelle cour de récréation** agrémentée d'espaces de jeux plus diversifiés et plus ombragés, avec un aménagement de la circulation des eaux pluviales qui, au lieu de se déverser dans le réseau d'assainissement, permet l'irrigation des espaces verts de la cour. Il reste encore quelques aménagements qui seront réalisés lors des vacances de la Toussaint.

Cet aménagement de certaines cours des écoles de la Ville s'inscrit dans le contrat Eau, trame verte & bleue, Climat 2020-2024, auquel la Ville a souscrit, et qui nous a permis de subventionner le projet à hauteur de 32 % notamment par la Région et la MGP.

■ La Rando de l'inf'eau

Le 11 septembre dernier La ville de Saint-Cloud, l'association Espaces et l'agence de l'Eau Seine-Normandie ont proposé aux habitants une randonnée pédagogique sur le parcours de l'eau. Lors d'une marche d'environ 5 kms dans les rues et les parcs de la Ville, il s'agissait de faire découvrir comment des acteurs (commune, métropole, agence de l'eau...) se mobilisent pour redonner une place à l'eau dans les différents espaces de la Ville. Comment lutter contre les canicules ? Comment l'eau s'infiltrer en ville ? Quelle biodiversité retrouve-t-on dans les mares et petit cours d'eau ?

Les participants étaient ravis et je remercie l'association Espace pour son travail de préparation du parcours, ainsi que pour son animation très pédagogique.

Voilà pour Madame Pinauld.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Madame DU SARTEL conserve la parole pour sa propre communication.

Capucine du SARTEL : Merci, avec plaisir. Moi, ce sera un petit plus court.

COMMUNICATION DE Madame du SARTEL

5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **VOIRIE** : Quelques nouvelles de nos travaux qui se sont effectués cet été. Donc vous aurez un beau résumé de tous nos travaux dans le magazine qui va paraître au mois d'octobre. Je reprends juste :

- Le Passage Calvaire est terminé, les pictogrammes sont mis. Les habitants et les utilisateurs de vélos semblent ravis. Il ne manque plus qu'à mettre la végétation, avec Madame Rechain, et ça viendra en temps et en heure, d'ici 1 mois, j'imagine. (*Madame Rechain acquiesce*)
- Les travaux d'assainissement de la rue de l'église sont également terminés. La couche d'enrobé sera faite le 4 Octobre. Et je remercie les commerçants pour leur patience.
- L'avenue Eugénie se termine également, il reste à poser globalement le mobilier urbain prévu.

■ **MOBILITÉ** : En ce qui concerne la mobilité, des pompes à vélo ainsi que des stations de réparation vont être installées sur la commune. La première a été mise devant la gare routière sur les quais. La deuxième, qui sera une station de gonflage et de réparation, sera installée devant la place de la mairie près du parking à vélos, sur le petit parking de gauche.

Deux autres sont prévues pour un peu plus tard, l'une à la station de Tram des Milons et la deuxième aux environs de la grande poste, mais ce n'est pas encore très défini.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame du Sartel. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur Le Maire.

■ Tout d'abord un rapide retour sur **la rentrée scolaire** qui s'est bien déroulée. Deux nouvelles directrices ont été nommées, Madame VIGOT à l'école maternelle Pasteur, et Madame GIRARD à l'école maternelle du Centre qui était précédemment enseignante dans cette école. Je souhaite donc une bonne réussite dans leur nouvelle fonction à ces deux nouvelles directrices, ainsi qu'à Madame MARQUISE, enseignante de l'école Fouilleuse, qui remplace temporairement Madame Noël.

■ La **visite des écoles** s'est déroulée le 1^{er} septembre en présence de Monsieur le Maire, des conseillers municipaux délégués de quartier, des services Education et Techniques de la Ville, des directeurs d'école et des représentants d'associations des parents d'élèves. Cela a permis de mesurer les efforts continus faits par la Ville sur l'entretien des bâtiments scolaires, conformément à l'importance accordée par la Ville à l'Education. Ces travaux, en effet, contribuent au bien-être des élèves dans leur établissement, à leur épanouissement et à leurs apprentissages. C'est l'occasion de remercier le service de l'Education, les services techniques et Madame Mons pour tous les travaux réalisés cette année scolaire. Je laisse mon collègue Jean-Jacques Veillerot, que je remercie également pour sa contribution, revenir plus en détail sur les travaux de cet été.

■ **Effectifs** : A ce jour, l'effectif global est de 2 373 élèves ; 900 élèves en maternelle pour une moyenne de 24,3 par classe ; 1 473 en élémentaire pour une moyenne de 25,8 par classe. Une baisse des effectifs de 121 élèves est constatée ; 60 en maternelle (moins 6 %) ; 61 en élémentaire (moins 4 %).



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Cette baisse n'est pas spécifique à Saint-Cloud et a donné lieu à la décision d'une fermeture de classe élémentaire à Montretout par l'Éducation Nationale.

■ La semaine du 6 septembre, nous avons eu, du fait du Covid, la **fermeture temporaire** de 4 classes élémentaires aux écoles Fouilleuse, Val d'Or et Montretout. Depuis la situation s'est stabilisée sans nouvelle fermeture.

■ Les **élections des parents d'élèves** auront lieu le 8 octobre par correspondance. Un courrier a été adressé aux familles pour rappeler l'importance de ces élections et du rôle de parent d'élève élu. Je souhaite d'ores et déjà encourager les vocations très utiles à la collectivité et au bon fonctionnement des écoles, et remercier par avance les futurs élus pour leur engagement.

■ Concernant **les séjours**, depuis le 13 septembre sont ouvertes les inscriptions pour les vacances de la Toussaint à Tamié, La Turballe et à Meschers-sur-Gironde. Je tiens à mettre en avant la politique de la Ville en matière de séjours. La qualité et la diversité de l'offre en assure un franc succès, et nous avons fait partir en séjour plus de 440 enfants cet été, chiffre jamais atteint précédemment, et donc en croissance contrairement à la tendance observée.

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Gruber. Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants
--

Pas de communication.

LE MAIRE : Pas de communication. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO 7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille
--

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Journée pédagogique et rentrée dans les établissements de Petite enfance** :

La rentrée des crèches a eu lieu le lundi 30 août dernier, avec la traditionnelle journée pédagogique.

La rentrée des petits Clodoaldiens a été, quant à elle, le mardi 31 août.

A cette occasion, je souhaite une excellente année aux petits Clodoaldiens, à leurs familles, ainsi qu'aux équipes de crèches, et plus généralement au service de la Petite Enfance.

■ **Nouvelles directrices** : Je souhaite la bienvenue à Madame KHIRI qui est la nouvelle directrice de la crèche *Les Lutins* et qui vient de prendre ses fonctions. Je souhaite également la bienvenue à Madame DANIEL à la direction de la crèche *Boucle d'or*. Ainsi l'équipe de direction des crèches sera au complet pour le 1^{er} octobre.

Petit aparté : je tiens à remercier les équipes qui ont été au CARRE, même Monsieur PIERSON. A titre personnel, trois membres de ma famille y sont allés, vraiment chapeau ; excellent accueil.

LE MAIRE : Au centre de vaccination ?

Anne COVO : Oui excusez-moi ; vraiment chapeau.

LE MAIRE : Merci beaucoup. On va leur transmettre. Monsieur CLIMAUD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur CLIMAUD 8^{ème} Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur le Maire.

■ Tout d'abord des félicitations aux golfeuses et golfeurs de Saint-Cloud.

Cette équipe a conservé **la coupe des territoires** contre 6 villes des Hauts-de-Seine.

■ Monsieur le Maire, je vous ai représenté samedi dernier au **triathlon de la rose**, au profit de la recherche contre le cancer du sein, à la faisanderie dans le parc de Saint-Cloud.

Plus de 400 participantes dans une superbe ambiance. Beaucoup d'argent récolté lors de cette manifestation qui était parrainée par Denis BROGNIARD.

■ Enfin !, **notre piscine** est ouverte depuis le 6 septembre à la satisfaction de tous.

Un énorme merci aux services techniques qui ont réussi la prouesse de terminer ce chantier dans les temps. Ce n'était pas gagné et donc bravo !

Des remerciements également au pôle sportif et principalement à ceux qui s'occupent de la piscine, car eux aussi ont fait un énorme travail en interne.

Beaucoup de ces travaux ne sont pas visibles extérieurement mais oh combien importants pour que les utilisateurs de cet établissement puissent nager en toute sécurité.

A ce jour, nous recevons en moyenne 180 personnes par jour, hors associations et scolaires.

La rentrée pour ces 2 groupes se fera le 27 septembre.

■ Concernant **l'école des sports** :

89 % d'inscrits à l'école des sports aquatique, mais les inscriptions ne sont pas encore terminées.

96 % à l'école des sports terrestre.

Au total sur 640 places nous avons inscrit 587 enfants.

Je voudrais également rappeler que le Pass sanitaire est obligatoire dans les installations sportives de la Ville, même pour les personnes qui accompagnent leur enfant.

Les stages de l'école des sports pour la Toussaint sont complets

Deux stages étaient prévus mais devant le succès nous en avons ouvert un troisième.

■ Et, pour terminer, nous avons refait les deux **courts des tennis de l'Hippodrome** en moquette synthétique verte sablée, couleur verte « environnement ».

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci pour ces précisions importantes, Monsieur Climaud et bravo aux équipes techniques, merci au service Technique pour la piscine. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI 9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur le Maire.

■ Marché du 18 septembre

Une animation a été organisée le 18 septembre au marché de Stella Matutina en lien avec les célébrations de Napoléon.

Les clients ont été invités à répondre à un petit QUIZZ sur le thème des habitudes culinaires de l'Empereur. Et tous les participants ont gagné une gaufre qui était un des desserts favoris de l'Empereur.

Un photo Booth avait été aussi installé, permettant à ceux que le désiraient de se faire photographier dans un passe-tête aux couleurs de l'Empereur. Chacun a pu repartir avec un tirage papier de sa photo.

Cette matinée animée par un orgue de barbarie a remporté un grand succès.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

■ Travaux rue de l'Eglise

Les travaux de la rue de l'Eglise qui ont débuté fin juillet ont impacté les commerçants du quartier. Néanmoins la bonne organisation du chantier et les diverses communications faites aux commerçants ont permis de limiter les désagréments.

Encore en raison de ces travaux, le marché du vendredi matin a été déplacé place de l'église autour de la fontaine, en accord avec les commerçants de la place. Et les commerçants du marché sont satisfaits de ce nouvel emplacement.

■ Ouverture du magasin Intermarché

Début septembre, un magasin Intermarché a ouvert ses portes dans le quartier des Coteaux.

Dans un espace de 400 m², il propose une large gamme de produits et accueille aussi un artisan-boucher.

Le magasin propose toutes sortes de services, tels que la livraison ou le drive.

■ Journée de l'artisanat et du commerce de proximité

Le 9 octobre prochain a lieu la journée nationale du commerce de proximité et de l'artisanat

A cette occasion, la ville organise un jeu de grattage dans les commerces de proximité. Il permettra de gagner de beaux stylos, des stylos à l'effigie de Napoléon 1^{er} et de Joséphine, pour être toujours raccord avec les manifestations de la Ville, des « plumes de papier » qui sont fabriquées par une entreprise Clodoaldienne et qui sont inspirées, bien sûr, du thème de Napoléon. Donc, il y a Napoléon et Joséphine avec une petite citation de Napoléon parmi les quatre suivantes : « L'imagination gouverne le monde » ; « la Terre n'est belle à mes yeux que parce que tu l'habites » ; « impossible n'est pas français » ; enfin, « tu es l'unique pensée de ma vie ».

Il y a donc quatre stylos différents, selon ce que vous avez.

■ Remise du Label Saint-Cloud

La cérémonie du Label annulée au mois de mai en raison de la crise sanitaire, aura lieu lundi 27 septembre en salle des Mariages.

LE MAIRE : Merci Madame Askinazi. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX

10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Merci, Monsieur le Maire. Une petite communication au sujet du marché.

● **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines :**

Comme tout le monde peut le constater en passant boulevard de la République, le chantier de construction du parking et du marché des Avelines est entré cet été, après quelques semaines de préparation, dans sa phase active. Les opérations de terrassement et la construction des voiles béton par Passes sont actuellement en cours.

En parallèle, le chantier de la nouvelle rampe d'immobilière 3F est en cours de finalisation et devrait se terminer dans la deuxième partie du mois d'octobre.

● Je n'ai **pas de communication sur les finances**, parce qu'on en parlera beaucoup plus longuement tout à l'heure avec le budget supplémentaire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur GAILLARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD

11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap

Merci, Monsieur le Maire.

- Concernant l'activité des affaires générales et de l'état civil, pas d'éléments particuliers, si ce n'est de vous communiquer les chiffres du mois d'août 2021 : on a eu 265 naissances ; 5 mariages ; 3 PACS et 22 décès à Saint-Cloud.
- Un élément complémentaire : nous avançons avec Monsieur BERTHET, le service Urbanisme, le Souvenir Français et l'ONAC, sur la réhabilitation de notre Carré Militaire et j'aurai l'occasion de revenir à ce propos dans un temps proche pour ce projet qui permettra de rendre notre Carré militaire et donc notre cimetière plus qualitatif et plus agréable en complément des travaux faits par l'association ESPACES.
- Enfin, nous clôturons les orientations budgétaires pour notre service, et je remercie Marie SANGOUARD et ses équipes pour le travail effectué sur ces aspects.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Je vous remercie. Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS

12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative

Merci, Monsieur le Maire.

Suite à un audit externe très positif des réseaux sociaux de la Ville, une nouvelle charte a été mise en ligne le 16 septembre sur les réseaux sociaux de la Ville (Facebook, Twitter, Instagram, Youtube et LinkedIn), afin de dynamiser les comptes et leur donner plus d'homogénéité. Aujourd'hui, plus de 4 460 personnes sont abonnées au compte Facebook de la Ville, 2 660 abonnées au compte Twitter de la Ville et 2 270 abonnées sur Instagram. Une campagne de communication sera mise en place prochainement, afin de diffuser largement ces informations auprès des Clodoaldiens.

Le service Communication travaille également en étroite collaboration avec les établissements culturels de la Ville (Musée des Avelines, Médiathèque, 3 Pierrots), ainsi que certains services pour dynamiser, tant sur le fond que sur la forme, leurs réseaux sociaux.

Nous remercions les Clodoaldiens qui suivent ainsi l'actualité de la Ville.

Et je remercie le service Communication qui a travaillé sur la mise en œuvre de cette nouvelle charte.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD

13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur le Maire.

■ Sécurité routière

Un contrôle de sécurité routière de grande envergure a été conduit le vendredi 30 juillet, en fin de journée, à l'occasion du principal chassé-croisé des grandes vacances estivales.

Ce contrôle a mobilisé plus de 40 policiers issus de la division régionale de la circulation de la Préfecture de police, du commissariat de Saint-Cloud, et de la police municipale, et il a permis de contrôler près de 300 véhicules.

Ces contrôles ont été conduits sur les quais, le pont de Saint-Cloud et la place Georges Clémenceau et portaient, d'une part, sur les infractions au code de la route concernant la vitesse ou l'alcoolémie et aussi sur la détention potentielle de stupéfiants.

Cette opération a également permis de mettre en œuvre de façon pratique l'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale et d'envisager de prochaines opérations de contrôles routiers plus ciblés.

■ Opération Tranquillité Vacances

Comme chaque été, de nombreux Clodoaldiens ont fait appel à ce dispositif mis en œuvre conjointement, là encore, par la police municipale et le commissariat de Saint-Cloud. 50 demandes ont, par exemple, été enregistrées en août, entraînant près de 500 contrôles ponctuels.

■ Police nationale

La police nationale viendra à la rencontre des Clodoaldiens dans un temps d'échange sur le marché de Stella le samedi 9 octobre prochain.

Des policiers et l'officier de prévention du commissariat seront présents pour répondre aux questions des Clodoaldiens en matière de sécurité, mais aussi pour diffuser des conseils de prévention. Il sera aussi possible de les questionner sur les possibilités de carrières dans les forces de police.

■ **CLSPD** : L'arrêté de constitution de notre CLSPD a été renouvelé. La composition de cette instance essentielle évolue, entre autres, pour intégrer des associations d'aide aux victimes, en particulier pour refléter nos engagements en terme de prévention et des associations d'aide aux femmes victimes de violences seront associées à ce Conseil, mais également pour prendre en compte la problématique spécifique liée aux transports, nous associerons les transporteurs tels que la SNCF et TRANSDEV.

■ Enfin, le centre de vaccination se redimensionnant comme nous l'a dit Jean-Christophe PIERSON, le parking Orléans, qui avait été rendu gratuit pour faciliter l'accès au centre, sera à nouveau payant à compter du vendredi 24 septembre.

Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Achard. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN

Conseiller municipal rapporteur de la Commission des Finances

Merci, Monsieur le Maire.

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 20 septembre et a eu l'occasion d'examiner les neuf projets de résolution présentés à ce Conseil.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur VEILLEROT.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT
Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Merci Monsieur le Maire.

Comme l'a dit Monsieur Climaud, alors que nous prenions nos quartiers d'été, le service des bâtiments a cet année réalisé des prouesses en gérant simultanément les délais tendus des travaux de la piscine pour qu'elle puisse rouvrir dès début septembre et les traditionnels travaux des vacances d'été dans les écoles.

Cette année, ce sont un peu plus de 600 000 euros de travaux qui ont été réalisés. Ces travaux se divisent principalement en 4 parties.

Tout d'abord, la continuation de deux programmes initiés en 2020, c'est-à-dire la réfection des sanitaires de toutes les écoles et l'installation de stores de nouvelle génération dans toutes les écoles.

Ensuite nous avons aussi le programme récurrent et permanent des peintures, plafonds et éclairages dans les salles de classe et les parties communes.

A cela, cette année, s'ajoutent près de 300 00 euros pour le programme concernant les cours d'école avec bien sur la nouvelle cour de la maternelle du Val d'or et aussi l'étanchéité de la cour des coteaux.,

Concernant les sanitaires c'est environ 40 sanitaires qui ont été créés dans les écoles de Fouilleuse et des Coteaux.

Concernant les stores, ce sont les écoles du Val d'or et des Coteaux qui ont été équipées de stores aux multiples fonctions à savoir la fonction de bouclier thermique, la fonction de brise soleil pour l'utilisation des tableaux électroniques tout en assurant la visibilité et la lumière extérieure.

Concernant ces deux programmes commencés en 2020, cette année nous avons atteint presque les 2/3 de notre objectif final que nous espérons finir en 2022.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux / Bords de Seine

Pas de communication.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN
Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord je souhaite aux jeunes collégiens, lycéens et étudiants une excellente année scolaire et universitaire.

Voici maintenant quelques dates à retenir :

- Le 1er octobre à partir de 18h, aura lieu le pot de l'accueil jeunes dans les locaux de la rue Gounod. Cette rencontre permettra aux jeunes et à leurs parents de faire notamment connaissance de la nouvelle équipe d'animatrices récemment arrivées.
- Le 7 octobre, la commission « bourse initiative jeunes » se réunira, afin d'étudier les derniers projets de l'année 2021.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

- Vous souhaitez participer gratuitement à la première session de formation au BAFA, la Ville vous offre la possibilité de vous inscrire jusqu'au 30 septembre. Les entretiens auront lieu en octobre. La formation quant à elle aura lieu du 23 au 30 octobre.
- Les réunions du Conseil des jeunes ont repris à la rentrée. Les membres du Conseil des jeunes travaillent notamment sur un projet qui me tient vraiment à cœur, à savoir l'organisation d'un forum sur la prévention des violences quotidiennes qui touchent les jeunes collégiens et lycéens ; un des sujets notamment abordés sera le harcèlement via les réseaux sociaux. Cette initiative a trouvé écho auprès des deux lycées et des deux collèges de notre Ville. Nous rencontrons la semaine prochaine les principaux et proviseurs pour construire ensemble une partie du programme de ce forum. Cette manifestation en cours d'élaboration devrait voir le jour fin janvier 2022.
- Information concernant les activités de la Passerelle : la Passerelle a encore pas mal de places disponibles le mercredi après-midi pour de l'aide aux devoirs en mathématique et physique de tous niveaux. Les bénévoles vous attendent. Ne pas hésiter à vous renseigner dès à présent en écrivant à l'adresse mail de l'association : passerelle.st.cloud@gmail.com
Information concernant l'APAJ: l'association recevra courant octobre en mairie le 1er prix du civisme collectif décerné par la section des Hauts-de-Seine de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite. Ce prix récompense le projet engagé depuis quelques années sur le devoir de mémoire et de la citoyenneté. Nous ne pouvons dans ces moments-là qu'être fiers de la jeunesse de notre Ville.
Par ailleurs de nombreux projets sont en cours de construction avec l'accueil jeunes et le Conseil des jeunes et je reviendrai vers vous pour en parler plus en détail lors de mes prochaines communications.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame Sagroun, et nous nous joignons à vous pour féliciter les jeunes de l'APAJ.
Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN
Conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

Virginie RECHAIN : Merci, Monsieur le Maire.

Un dossier complet sur les travaux d'été espaces verts et voirie dans le magazine d'octobre.
Donc pas de communication. Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Donc, c'est un teasing pour lire le magazine d'octobre. Très-bien, Madame Rechain, très bien ! Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur / Magenta

Diane MICHOUDET : Bonsoir.

Nous organisons, les six délégués de quartier, un challenge sportif, un challenge de tennis qui aura lieu le 2 octobre, qui regroupe les six quartiers de Saint-Cloud, autour des trois tennis de Saint-Cloud, donc les Tennerolles, les Coteaux et l'Hippodrome.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier Centre / Village

Pas de communication

LE MAIRE : Oui, pardon, **Madame GEISMAR**.

Pauline GEISMAR : Oui, Monsieur le Maire, j'ai une communication.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR
Conseillère municipale déléguée au quartier Val d'Or

• **Le Grand apéro** s'est tenu samedi 11 septembre au jardin des Tourneroches, réunissant 1 300 personnes dans le respect des conditions sanitaires, dans la joie et la bonne humeur. C'était un plaisir de se retrouver. Et un concours de déguisements a ravi les plus grands, comme les plus petits, pour ceux qui ont joué le jeu.

• Concernant **les travaux** :

- Les 44 nouveaux stores à qualité solaire et thermique de l'école élémentaire du Val d'or permettent aux jeunes Clodoaldiens de bien travailler.

- Et la cour de l'école maternelle du Val d'or est flambant neuve. Un projet pédagogique autour du recyclage des eaux devrait permettre de joindre l'utile à l'agréable.

LE MAIRE : Oui, et pour la soirée du Grand apéro, il faut aussi remercier l'équipe d'animation de l'accueil des loisirs qui avait vraiment joué le jeu, des déguisements très exceptionnels, qui ont dansé et vraiment très bien animé cette soirée. Merci aux animateurs. **Madame LOUVET**.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET
Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, mes chers collègues. Nous en arrivons aux délibérations, la délibération n° 57.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

IV. DÉLIBÉRATIONS

57/ APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ANNÉE 2021

Monsieur PORTEIX, vous avez la parole.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Nous avons voté le 25 mars dernier notre budget primitif pour l'année 2021 et le Conseil municipal peut ensuite tout au long de l'année voter des décisions modificatives et la première décision modificative qui reprend le résultat du compte administratif de l'année précédente est le budget supplémentaire et c'est ce qui fait l'objet de notre délibération de ce soir.

Dans ce budget supplémentaire, vous avez, à la première page, un tableau avec l'équilibre général. On va retrouver le résultat du compte administratif 2020, on va le trouver au niveau de la section de fonctionnement avec la ligne **résultat-CR** 2020 et au niveau de l'investissement en trois lignes : le reste à réaliser 2020, l'affectation du compte de résultat 2020 et le résultat du CA de 2020.

Ensuite dans ce budget supplémentaire, nous allons avoir un certain nombre de crédits nouveaux en recettes/dépenses et en fonctionnement et en investissement, qui vont être constitués de notifications diverses que nous avons reçues depuis que nous avons voté notre budget primitif ; deux subventions aussi qui nous ont été notifiées ; et puis, d'ajustement de nos dépenses et de nos recettes, j'entrerai un peu dans le détail tout à l'heure.

Et enfin le dernier élément de cet équilibre général, c'est le virement à l'investissement qui, du coup, en raison de la reprise du résultat, peut être augmenté. Il était, dans le budget primitif, de 311 000 euros et nous l'augmentons de 1 448 000 euros pour le porter, du coup, à un total d' 1 759 000 euros.

Si on rentre dans les détails des crédits nouveaux en fonctionnement, d'abord sur les recettes, nous avons des petits ajustements sur la fiscalité, puisque nous avons reçu les notifications de la fiscalité. Nos prévisions étaient relativement bonnes pour les petits ajustements. Là où il y a un ajustement plus conséquent en recettes c'est sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que nous avons estimée à la baisse de 10% et qui nous a été notifiée avec une baisse de 20%. Cette DGF diminue de manière continue depuis 7-8 ans maintenant, elle était en 2012-2013 de plus de 5,7 millions d'euros. Cette année, elle nous a été notifiée à 1 015 000 euros ; elle s'est donc complètement écroulée et ce n'est probablement pas fini. D'année en année, l'Etat nous donne une dotation de plus en plus restreinte, imaginable qu'un jour ça arrivera très proche de zéro.

Ensuite, en recettes, nous avons reçu un certain nombre de subventions, vous trouverez le détail, pour le musée, pour la médiathèque, pour les apprentis, que nous pouvons donc inscrire sur le budget supplémentaire. Et puis nous faisons un ajustement de recettes sur les redevances de stationnement, puisque suite à la première partie de l'année celle-ci est encore relativement perturbée par la crise sanitaire, nous avons constaté une baisse des recettes de stationnement que nous attendions, et donc cette baisse se traduit par deux ajustements, sur les redevances de stationnement, on a 100 000 euros de recettes en moins que nous inscrivons sur le budget supplémentaire et sur l'intéressement Indigo, puisque dans notre contrat Indigo à la fin de l'année, en fonction des recettes, il y a une somme supplémentaire qui nous est versée et nous pensons que cette somme sera diminuée de 100 000 euros par rapport à nos prévisions.

Concernant les dépenses, nous avons les péréquations que nous avons estimées dans le budget primitif, puisqu'au mois de mars, nous n'avions aucune idée de ce qu'elles allaient être, et qui nous ont été notifiées depuis, une en juin et l'autre en août, l'une comme l'autre bien au-delà de la date limite à laquelle les collectivités locales doivent avoir voté leur budget, soit le 15 avril. C'est comme cela, il faut faire avec. Le FSRIF que nous pensions être à 2,6 millions est finalement à 2 878 000, c'est-à-dire 278 000 euros de plus, et le FPIC que nous pensions être à la hauteur de 3,8 millions est à 3 814 000. Donc vous avez un tableau qui récapitule l'évolution de ces péréquations, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, qui effectivement ont été multipliées par plus de 10 en moins de 10 ans et qui deviennent complètement insoutenables. On ne cesse de le répéter mais ça se confirme d'année en année.

Ensuite dans les dépenses supplémentaires, nous avons eu également la notification de la dépense de fonctionnement qui nous est ponctionnée pour les sapeurs-pompiers et qui a encore augmenté de manière sensible cette année. Pareillement, c'est une dépense qui est ponctionnée sur notre budget et nous ne pouvons rien y faire, c'est comme cela, elle nous est notifiée et nous n'avons qu'à l'inscrire. On rentre dans ce tableau également la redevance de stationnement, puisque nous estimons maintenant que les recettes sont inférieures, le reversement d'Indigo sera inférieur aussi. Et puis nous retrouvons un certain nombre d'ajustements de nos dépenses : sur les



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

travaux d'entretien des bâtiments dont nous avons parlé un peu tout à l'heure aussi ; sur l'entretien des espaces verts ; sur les transports scolaires ; sur l'urbanisme. Pour ces différents postes, il y a eu quelques ajustements de dépenses et vous avez le détail dans ce tableau.

A noter quand même que, pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure d'avoir le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) qui est la somme que la commune reverse à Paris Ouest La Défense ; pour l'instant, elle n'est pas encore connue, le pacte financier n'est pas encore signé, il ne le sera comme l'année dernière en toute fin d'année. Donc, pour l'instant, c'est notre estimation et il faudra que nous l'inscrivions dans une décision modificative d'ici la fin de l'année.

Sur l'investissement, on retrouve en recettes, un certain nombre de subventions de l'Etat, de la Région et de la MGP. Vous avez le détail qui concerne les différents projets que nous avons menés les années précédentes.

Et puis en dépenses d'investissement, pareillement des ajustements sur la contribution en investissement pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Nous pensions qu'en nous basant sur les années précédentes cette contribution en investissement serait de 90 000 euros, elle nous a été notifiée à 193 000 euros. Nous n'avons pas d'autre choix que d'inscrire cette dépense dans notre budget d'investissement. Et nous avons un ajustement sur les dépenses des travaux de bâtiments et, on en longuement parlé tout à l'heure, nous ajustons le montant. Les travaux de voirie également. Et le dernier poste concerne les armes de police, c'est une qui date de la dépenalisation des stationnements. Avant, pour la dépenalisation de stationnement, l'Etat reversait aux communes ainsi qu'à la Région et à Ile de France mobilité, une partie des recettes des amendes de police, et depuis la dépenalisation, la loi a changé et la partie de la région et d'Ile de France mobilité a été sanctuarisée à une somme fixe qui date de 2018 et la partie des communes du coup est ajustée en fonction du montant annuel des amendes de police et si le montant annuel des amendes de police ne suffit pas à couvrir la partie de de la région et d'Ile de France mobilité, c'est aux communes de payer la différence sur leur budget d'investissement et c'est ce qu'il nous est arrivé l'année dernière et qu'il nous arrive encore cette année à hauteur de 473 000 €, une somme extrêmement conséquente qui est ponctionnée sur notre budget, sans que nous ayons un choix ou une option, nous payons des amendes de police virtuelles qui n'ont pas été données l'année dernière pour la région et Ile de France mobilité. C'est comme cela dans notre budget, nous n'avons pas le choix.

J'en arrive au bout de ce budget supplémentaire dont je vous ai présenté tout le détail, et nous avons déjà parlé des virements à la section investissements.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Porteix pour cette présentation complète.

Nous avons rassemblé, à la fois, les deux commissions Finances et Travaux.

Et donc Monsieur le rapporteur de la commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Merci, Monsieur le Maire.

Nicolas PORTEIX rappelle que le budget primitif 2021 a été voté le 25 mars dernier, et nous devons adopter lors du Conseil du 23 septembre, le projet de budget supplémentaire. Il présente les ajustements nécessaires à prévoir, tant en investissements qu'en fonctionnement, notamment dus à la baisse importante de la DGF, et aux écarts, liés aux conséquences de la crise sanitaire. Il donne également toute explication sur les écarts concernant les amendes de police. Il rappelle également que, n'ayant toujours pas le montant exact du Fonds de Compensation des Charges Transférées, une autre modification interviendra d'ici la fin de l'année.

Pierre BOSCHE a constaté que le compte administratif 2020 laissait apparaître un résultat excédentaire, et il demande la répartition qui en a été faite entre le budget Fonctionnement et Investissement.

Nicolas PORTEIX lui précise ces chiffres que l'on retrouve dans le document remis.

La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de budget supplémentaire présenté.

LE MAIRE : Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,
CONSIDERANT l'annexe ci-après explicitant les éléments du Budget supplémentaire de l'exercice 2021,
ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,
ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le Budget supplémentaire de l'exercice 2021 pour un montant de 10 882 788,39 €.

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 817 242,06 €	1 817 242,06 €
Section d'investissement	9 065 546,33 €	9 065 546,33 €
TOTAL	10 882 788,39 €	10 882 788,39 €

58/ CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - AVENANT N°2

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire.

Nous avons avec le département un contrat triennal, un contrat de développement au titre duquel le département apporte son soutien financier en fonctionnement et en investissement à la Ville sur un certain nombre de projets. Nous avons déjà voté un premier avenant à ce contrat qui concerne la période triennale 2019 à 2021, qui est la période en cours et que nous avons voté en début d'année, et ce premier avenant prévoyait une revalorisation du montant de fonctionnement au taux de l'inflation année après année.

L'objet de cette délibération est le vote d'un deuxième avenant qui concerne, cette fois-ci, le volet investissement du contrat triennal. Ce volet investissement finance un certain nombre de projets de la Ville à hauteur globale de 2,8 millions d'euros. Les projets qui sont mentionnés dans ce contrat et qui donc ont été préparés avant la période triennale sont la modernisation du centre culturel des 3 Pierrots qui est un projet en cours, pour un montant d' 1million €, et la rénovation des installations sportives du stade Martine Tacconi pour un montant de 1,8 million €. Hors le projet de rénovation des installations du stade Martine Tacconi a une dépendance temporelle avec la requalification des quais, qui est un grand projet du département de la RD7, qui pour l'instant est en cours, et donc il est aujourd'hui anticipé d'imaginer ces travaux sur le stade Martine Tacconi.

Et donc nous avons proposé au département, plutôt que de différer pendant encore un certain nombre d'années ce contrat et ce montant dans le contrat, de remplacer dans le contrat ce projet de rénovation des installations du stade Martine Tacconi par le projet de réhabilitation du marché des Avelines qui lui est en cours et dont je vous ai parlé tout à l'heure. Le département a accepté notre proposition et l'objet de cet avenant est donc de valider l'avenant en place dans le volet investissement du contrat de développement pour le projet du stade Martine Tacconi par le projet du marché des Avelines. A noter que le département a déjà financé ce projet dans le contrat triennal de développement précédent, qui était celui de 2016-2018, pour un montant de 3 millions d'euros et donc avec les 1,8 millions supplémentaires, ça fait un montant total d'investissement de 4,8 millions d'euros sur ce projet.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Nicolas PORTEIX donne les explications concernant cette délibération. Il rappelle que le contrat actuel a été Passé en 2019 et qu'il y a nécessité de modifier notamment la nature des subventions prévues compte tenu des réalisations en cours.

Compte tenu de la nouvelle affectation au projet du Marché des Avelines de la subvention initialement prévue pour la construction d'un parking sous le stade TACCONI, Pierre BOSCHE se pose la question du devenir de cette subvention lorsque ce projet de parking sera mis en œuvre.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Monsieur le Maire lui précise qu'un nouveau contrat de mandature devrait intervenir ; celui-ci reprendra les éléments à réaliser, sachant que l'investissement du parking du Stade TACCONI est déjà acté par le Conseil Départemental du fait de la rénovation à venir des bords de Seine.
La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

VU la délibération du 16 décembre 2011 approuvant le principe de contractualisation des subventions versées par le Département des Hauts-de-Seine aux communes,

VU le contrat de développement signé en date du 11 février 2019 entre la Ville et le Conseil départemental pour la période 2019-2021,

VU l'avenant n°1 au contrat de développement signé en date du 10 mai 2021 entre la Ville et le Conseil départemental pour la période 2019-2021,

CONSIDERANT que la Ville a renouvelé son partenariat avec le Conseil départemental en négociant un nouveau contrat de développement couvrant la période 2019-2021 pour financer ses opérations d'investissement et de fonctionnement,

CONSIDERANT que le Conseil départemental s'est engagé à hauteur de 2 800 000 € HT en investissement et 1 577 100 € HT en fonctionnement,

CONSIDERANT que la Ville a décalé le projet de rénovation des installations sportives du stade Martine Tacconi pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 7 par le Conseil départemental et a sollicité le redéploiement de la subvention accordée en faveur de la réhabilitation du marché des Avelines,

ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de développement 2019-2021 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville de Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de développement 2019-2021 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 : **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 1323 (Département) des budgets concernés.

59/ SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE D'UN MONTANT DE 100 000 € ACCORDEE A LA SOCIETE HAUTS-DE-SEINE HABITAT-OPH POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 34 LOGEMENTS DE TYPE PLAI/PLUS 19 RUE LAVAL A SAINT-CLOUD

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre d'un projet d'un ensemble immobilier qui est situé rue Laval et qui est construit par la société PITCH PROMOTION, la société Hauts-de-Seine Habitat a acquis auprès de ce groupe PITCH PROMOTION 34 logements collectifs sociaux, 10 PLAI et 24 PLUS, vous avez les éléments de subvention qui sont ici, mais, afin de boucler son financement, la société Hauts-de-Seine Habitat nous demande le versement d'une subvention pour surcharge foncière pour équilibrer son opération, subvention à hauteur de 100 000 euros. Au regard de cette subvention de 100 000 euros, en contrepartie, la commune disposera d'un droit de réservation sur 5 logements, vous avez le détail de ces 5 logements dans la convention annexée ; il s'agit de 5 studios, 3 PLUS et 2 PLAI, dont vous avez les différentes surfaces et ce droit de réservation perdura pendant une durée de 60 ans.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder cette subvention à Hauts-de-Seine Habitat et d'approuver les termes de la convention.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Jean-Claude TREMINTIN : Jean-Christophe PIERSON expose les raisons de cette délibération qui, entre autres, permettra à la ville de pouvoir bénéficier d'un droit de réservation sur cinq logements pendant une durée de soixante ans.

La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la demande formulée par la société Hauts-de-Seine Habitat, en date du 1^{er} mars 2021, demandant le versement d'une subvention pour surcharge foncière afin d'équilibrer l'opération d'acquisition en VEFA de 34 logements sociaux PLAI / PLUS sis 19 rue Laval à Saint-Cloud,

ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DECIDE de verser à la société Hauts-de-Seine Habitat une subvention de 100 000 €, au titre de la surcharge foncière, destinée au financement de l'acquisition en VEFA de 34 logements locatifs sociaux PLAI/PLUS au 19 rue Laval à Saint-Cloud.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer la convention de réservation relative au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 €, pour l'opération sise 19 rue Laval (92210 Saint-Cloud) avec la société Hauts-de-Seine Habitat, dont le siège se situe 45 rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois-Perret, identifiée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (SIREN n° 279 200 224), représentée par Damien VANOVERSCHELDE, en sa qualité de Directeur Général. La Ville bénéficiera en contrepartie d'un droit de réservation sur cinq logements pendant une durée de 60 ans.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

60/ CONVENTION DE DETERMINATION DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci Monsieur le Maire.

Comme chacun sait, l'école privée Saint-Joseph est sous contrat d'association avec l'enseignement public et avec l'Etat. Respectant les dispositions légales et réglementaires, la Ville participe chaque année aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de Saint-Joseph et contribue ainsi au développement des activités d'enseignement de cet établissement. Vous trouvez, à cet effet, une nouvelle convention pour l'année civile 2021 entre la Ville et l'association de gestion de l'établissement St-Joseph, et il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer cette convention.

A noter que, dans cette convention, au niveau de l'article 4.2, les détails sont donnés sur la contribution avec les prestations et les services en nature tels que les achats de fournitures, les mises à disposition de la piscine, du gymnase municipal, ainsi que le versement en numéraire dont je donne les détails. Un montant de 173 717 € pour la contribution à l'école élémentaire dont le calcul est établi comme le suivant : coût par élève Clodoaldien scolarisé dans les classes élémentaires publiques de Saint-Cloud : 703 € multiplié par le nombre d'enfants scolarisés en élémentaire à St-Joseph et domiciliés à St-Cloud, soit 247 en 2021. Le montant de 147 205 € pour la contribution à l'école maternelle est calculé de la même façon, sachant que le coût par élève en maternelle à St-Cloud est de 1 962 € et le nombre d'enfants est de 175 à St-Joseph, enfants domiciliés à St-Cloud.

La Ville devra donc verser un montant de 320 923 € en 2021 après accord du Conseil municipal.

LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Gruber. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques GRUBER expose les raisons de cette délibération, conforme à celles Passées chaque année, et qui a été rendue obligatoire depuis le 1er septembre 2019.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Xavier BRUNSCHVIG demande si le versement de cette subvention se calcule exclusivement sur le nombre d'enfants de Saint-Cloud. Monsieur le Maire le lui confirme.

La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L 442-5, R 442-44 et R 442-47,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la circulaire du Ministre de l'Éducation nationale n°12-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat,

VU la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

VU le contrat d'association conclu le 21 octobre 2008 entre l'État et l'école privée Saint-Joseph,

VU la délibération du 24 septembre 2020 portant renouvellement de la convention de détermination de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph,

CONSIDÉRANT que la convention conclue au titre de l'année civile 2020 est arrivée à son terme,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE. 1 : APPROUVE la convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2021,

ARTICLE. 2 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer la présente convention avec l'association de gestion de l'établissement Saint-Joseph,

ARTICLE. 3 : DIT que le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph est porté à 320 923,32 € au titre de l'année civile 2021 :

- 173 717,76 € pour les élèves d'élémentaire

- 147 205,56 € pour les élèves de maternelle

ARTICLE. 4 : DIT que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2021 de la ville.

61/ PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT PIE X

LE MAIRE : Monsieur GRUBER, toujours.

Jacques GRUBER : Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la participation de la Ville pour l'année civile 2021 aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Saint-Cloud et inscrits à l'école Saint-Pie X, établissement sous contrat simple avec l'État.

A noter que la Ville contribue aux frais des seuls établissements sous contrat, d'associations ou contrat simple.

La participation proposée est de 24 355 € et établie selon les éléments suivants : 7 800 € à raison de 100 € par élève domicilié à Saint-Cloud, soit 78 élèves, 12 en école maternelle et 66 en élémentaire ; et 16 555 € pour les dépenses liées aux frais de personnel.

Ce crédit est bien sûr inscrit au budget 2021.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Gruber. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques GRUBER expose les raisons de cette délibération.

Pierre BOSCHE demande si nous sommes dans la même situation que celle de l'école Saint-Joseph.

Monsieur le Maire lui répond que l'Institut St-Pie X ne rentre pas dans le cadre de l'obligation instituée depuis 2019. Cette participation est décidée par la Ville, et c'est la seule école hors contrat de la Ville qui en bénéficie. Sur une nouvelle question de Pierre BOSCHE, Monsieur le Maire précise les bases de calcul de cette participation.

La Commission des Finances adopte, à la majorité, le projet de délibération, les élus présents du Groupe Saint-Cloud 2020 et celui de Saint-Cloud Rive Gauche votant contre.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Bosche, oui.

Pierre BOSCHE : Oui, je voudrais plutôt donner une explication de vote. Nous n'avons eu aucun problème à voter la subvention à Saint-Joseph qui est sous contrat d'association et correspond aux obligations légales de la Ville. Par contre, là le cas est complètement différent, c'est une subvention discrétionnaire.

Nous voterons contre cette allocation de plus de 24 000 euros. Notre vote n'a rien à voir avec l'appartenance de cette école à une congrégation qui fait partie du versant traditionaliste de l'Eglise, ni même au fait que finalement très peu d'élèves de Saint-Cloud sont scolarisés dans cette école, 78 comme l'a été indiqué par le rapporteur, ni même enfin à l'apparition un peu trop fréquente de la congrégation à la rubrique «faits divers».

Notre vote est purement motivé par le fait que nous pensons que la municipalité doit être neutre vis-à-vis des différentes écoles privées de Saint-Cloud et ne pas favoriser l'une d'elles financièrement par rapport aux autres au-delà des obligations légales, voir effectivement à notre connaissance une seule école à Saint-Cloud, St-Pie X, qui bénéficie d'une subvention discrétionnaire. Or, notre système scolaire est basé sur l'équilibre assez simple, autonomie et contribution financière publique basée sur la contractualisation. Cette école a choisi un contrat simple, c'est sa liberté, elle doit aussi en accepter les conséquences financières, plus d'autonomie, moins de contribution financière publique. Et nous pensons qu'il ne revient pas à la municipalité de Saint-Cloud de s'immiscer dans cet équilibre et de donner l'impression de favoriser une école par rapport aux autres, au risque de prêter le flanc à une interprétation idéologique d'une telle subvention, puisqu'elle est unique et sur une seule école.

LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette explication. Monsieur Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG : Moi, je ne vais pas me lancer dans une explication aussi élaborée, parfois un peu complexe. Juste rappeler que nous sommes partisans de l'école publique et que c'est pour cette raison que nous sommes hostiles au versement de cette contribution. Après, la loi dit que les écoles privées sous contrat, on doit les financer au même titre, donc on respecte la loi et bien évidemment on a voté pour la délibération concernant la subvention à l'école St-Joseph. Mais puisque vous décidez d'attribuer une subvention à St-Pie X qui est une école sous contrat simple, qu'en sera-t-il le jour où vous aurez une école coranique sous contrat simple, est-ce que vous lui attribuerez les mêmes subventions ? Merci.

LE MAIRE : Je n'en sais rien, on verra quand le sujet se présentera. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ça correspond moins à l'histoire de notre commune. Notre commune a quinze siècles d'histoire, elle a été fondée par St-Clodoald, petit-fils de Clovis qui a créé un moustier et qui est devenu évêque, c'est l'histoire d'une origine et d'une tradition chrétienne de notre commune et, voyez, je ne compte pas m'excuser de cela. Ça fait partie de l'histoire de la commune, ça fait partie de l'histoire de notre pays et même des origines chrétiennes de l'Europe, et franchement je ne vois pas très bien pourquoi on s'excuserait d'accompagner cette institution qui contribue ou a contribué ou fait partie de l'histoire intégrante de notre commune. Alors je sais bien qu'aujourd'hui, le politiquement correct ne souhaite pas s'exprimer de cette façon, mais voyez avec le politiquement correct, ça fait 40 ans que ça dure et on en est là où on en est aujourd'hui. Donc je ne participe pas à cela et moi je ne juge pas moralement telle ou telle institution. Il y a des institutions qui sont présentes dans notre commune depuis un certain nombre d'années et je fais peu confiance aux faits divers des journaux, moi Monsieur Bosche, je fais plutôt confiance aux gens de notre commune qui décident de faire un choix, à un moment, d'enseignement et que je ne juge pas d'ailleurs. Nous, la majorité, depuis de longues années d'ailleurs, parce que mes prédécesseurs faisaient pareil, ce n'est pas uniquement par tradition et par continuum avec les prédécesseurs, mais il se trouve qu'on a une certaine constance, et donc on est tout à fait à l'aise avec le vote de cette subvention qui, vous le remarquerez quand même, n'est pas du tout dans les mêmes dimensions financières que les montants, que Monsieur Gruber a d'ailleurs expliqués, de contribution dans le domaine public de soutien d'un élève. La subvention versée à St-Pie X n'est pas du tout en rapport avec le coût d'un élève dans le domaine public. C'est aussi lié au fait qu'effectivement ils ont fait un choix différent, là on peut vous rejoindre Monsieur Bosche, qui est un choix aussi qu'ils doivent assumer financièrement, notamment.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Est-ce qu'il y a d'autre explication ou d'autre prise de parole ?

Pas d'autre. Je mets donc cette délibération aux voix.

Qui est contre ? 5 et 2 = 7, le groupe de Monsieur Bosche et le groupe de Monsieur Brunschvicg

Est-il y a des abstentions ? Non.

Donc 27 pour. Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 27 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU La convention du 22 mars 1994 portant participation de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'institution Saint Pie X,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE. 1 : FIXE, pour l'année 2021 la participation de la Ville à :

- 100,00 € par élève domicilié à Saint-Cloud (78 enfants : 12 en école maternelle et 66 en école élémentaire), soit un montant de 7 800 € pour les dépenses de fonctionnement

- 16 555,77€ le montant de la participation aux dépenses liées aux frais de personnel

Soit une participation totale de 24 355,77 €.

ARTICLE. 2 : DIT que le crédit nécessaire est inscrit au budget 2021 de la Ville.

62/ RAPPORT ANNUEL 2020 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Il s'agit simplement pour le Conseil municipal de prendre acte du rapport annuel fourni par la société ELIOR, délégataire public de la restauration scolaire depuis septembre 2017 jusqu'en juillet 2022.

Ce rapport a bien été remis à la Ville par la société ELIOR, présenté par ELIOR comme il se doit lors de la commission consultative des services publics du lundi 13 septembre 2021 et a été examiné en séance par les membres présents de cette CCSPL. Fort de ces éléments, il est donc juste demander au Conseil de prendre acte de ce rapport.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques GRUBER expose les éléments principaux de ce rapport conforme aux dispositions réglementaires qui s'appliquent aux délégataires de service public. Ce rapport établi par ELIOR, était joint aux documents numérisés transmis.

La Commission prend acte du rapport annuel 2020 remis par la société ELIOR.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Potier, allez-y.

Delphine POTIER : Oui, malheureusement, je n'ai pas pu participer à la Commission du 13 septembre et le document numérique, il m'a semblé que c'était le même document que celui de l'année dernière. Donc, est-ce que j'ai mal vu ?

LE MAIRE : Je n'espère pas, mais peut-être que c'est une erreur d'envoi. Il a été envoyé dématérialisé, c'est cela ? Normalement, ce n'est pas le même.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Jacques GRUBER : Apparemment, ce n'est pas le même. Moi, le document que j'ai reçu n'est pas le même que celui que j'ai reçu l'année dernière. Donc à priori ce n'est pas le même.

LE MAIRE : On va vous faire parvenir le nouveau.

Jacques GRUBER : Ceci étant, en commission des finances, pas mal de personnes étaient présentes et la remarque n'a pas été faite.

Delphine POTIER : Merci.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autre question ? Pas d'autre question.
C'est un donné acte, donc on prend acte que la communication a bien été faite.

DONNÉ ACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

VU le rapport annuel pour l'année 2020 de la société ELIOR, délégataire de service public de la restauration scolaire,

CONSIDERANT que le service de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et le personnel communal a été confié par un contrat de concession à la société ELIOR, pour une durée d'exploitation de 5 ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2022,

CONSIDERANT que la commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 13 septembre 2021 afin d'examiner le rapport 2020 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Education,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE: PREND ACTE du rapport annuel 2020 remis par la société ELIOR, au titre de la délégation de service public de la restauration scolaire.

63/ RAPPORT ANNUEL 2020 RELATIF A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CRECHE LA PETITE SIRENE

LE MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci, Monsieur le Maire.

La crèche La Petite Sirène est en délégation de service public. C'est People&Baby qui en est le délégataire et qui est venu à la commission consultative annuelle le 13 septembre dernier nous exposer leur rapport.

Il est à noter que les enfants sont bien gardés de façon tout à fait sécurisée.

Le Conseil municipal est invité à en prendre acte.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Covo . Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN :

Monsieur le MAIRE précise que ce rapport était intégré aux documents numérisés envoyés.

La Commission prend acte du rapport annuel 2020 remis par la crèche La Petite Sirène.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de question.

Là, pareil, c'est un donné acte, donc on donne acte que la communication a bien eu lieu en séance du Conseil municipal.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

DONNÉ ACTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1,

VU le Code de la commande publique et notamment l'article L. 3131-5,

VU le rapport annuel pour l'année 2020 de la société PEOPLE AND BABY, délégataire de service public de la restauration scolaire,

CONSIDÉRANT que la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène », située 66 boulevard Palissy, a été confiée par un contrat de concession à la société PEOPLE AND BABY pour une durée d'exploitation de 5 ans, du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2022,

CONSIDÉRANT que la commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 13 septembre 2021 afin d'examiner le rapport 2020 du délégataire,

ENTENDU l'exposé de Anne COVO, Adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport annuel 2020 remis par la société PEOPLE AND BABY, au titre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche « La Petite Sirène ».

64/ CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION DE GAZ

LE MAIRE : Monsieur VEILLEROT, qui est l'expert en gaz, ce soir.

Jean-Jacques VEILLEROT : Merci Monsieur le Maire. La copropriété du 17-19 rue du Mont-Valérien à Saint-Cloud souhaite procéder au raccordement au gaz de sa nouvelle chaufferie, suite au remplacement de sa chaufferie d'origine fonctionnant au fioul. Pour ce faire, le syndicat des copropriétaires a sollicité la Ville pour obtenir l'autorisation pour traverser un terrain appartenant à la Ville, afin de procéder plus facilement au raccordement de réseau situé rue Marie Bonaparte. La Ville de Saint-Cloud a donné un accord de principe à ce projet et il a donc été convenu de consentir une servitude conventionnelle de Passage de canalisation de gaz sur la parcelle de la Ville. Cette servitude est consentie à titre gratuit et sans limitation de durée.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention constitutif d'une servitude de Passage de canalisation de gaz.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Veillerot. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances et des travaux réunies.

Jean-Claude TREMINTIN :

Jean-Jacques VEILLEROT donne les explications sur ce projet de délibération.

Pierre BOSCHE demande pourquoi une décision de ce genre nécessite une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE et Jean-Jacques VEILLEROT lui indiquent que cela concernant une servitude sur un terrain appartenant à la Ville, la délibération du Conseil Municipal est obligatoire.

La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de résolution.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

VU le Code civil, et notamment l'article 637 et suivants ;

CONSIDÉRANT que la Ville a été sollicitée par le syndicat des copropriétaires de la résidence du 17-19, rue du Mont Valérien aux fins de constituer une servitude de Passage de canalisation de gaz sur le terrain de la Ville, cadastré AL 136, contigüe à ladite résidence;

CONSIDÉRANT que la constitution de cette servitude a pour objectif de faciliter le raccordement au réseau de gaz situé rue Marie Bonaparte ;

CONSIDÉRANT que ce raccordement implique de traverser la parcelle cadastrée AL 136, au niveau de la rampe de parking située à côté des terrains de tennis des Tourneroches et permettant d'accéder à la résidence du 17-19 rue du Mont Valérien ;



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

CONSIDERANT que la canalisation de gaz longera le muret existant situé le long de la rampe conformément au plan joint au projet de convention en annexe ;

CONSIDERANT que cette servitude est consentie à titre gratuit et sans limitation de durée ;

CONSIDERANT que la Ville conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec la servitude ainsi constituée mais renonce à demander l'enlèvement des ouvrages qui en résultent ;

ENTENDU l'exposé de Jean-Jacques VEILLEROT, Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Travaux,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention constitutif d'une servitude de Passage de canalisation de gaz sur la parcelle AL 136 au profit du syndicat des copropriétaires de la résidence sise 17-19 rue du Mont Valérien.

ARTICLE 2 : DIT que cette convention devra être entérinée par un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier, y compris l'acte notarié

65/ PARTICIPATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU PRIX LITTERAIRE « LE PRIX MANGAWA »

LE MAIRE : Madame de LARMINAT.

Ségolène de LARMINAT : Merci Monsieur le Maire.

Nous avons à la Médiathèque un club ados pour les jeunes à partir de 12 ans, qui se réunit tous les deux mois et qui rencontre un grand succès. Alors forcément l'année dernière, cela a été un peu plus compliqué, on a été obligé de mettre en sommeil cette activité. Elle redémarre et avec l'objectif de dynamiser un petit peu ce club, nous souhaitons participer au prix Mangawa qui est un prix spécialisé dans les Mangas, un genre littéraire très apprécié par les jeunes.

C'est un prix qui est organisé sur toute la France, qui se déroule sur l'année scolaire et qui prévoit la réception d'un lot de livres nominés, de ressources numériques pour les participants, une période de vote en ligne et une remise des prix qui a lieu à Paris en fin d'année scolaire. La participation de la médiathèque à ce prix engage la Ville pour un montant de 200 € TTC.

Et donc l'objectif de cette délibération est de proposer au Conseil municipal d'autoriser la médiathèque à participer au prix Mangawa et d'approuver le coût de participation annexé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce concours.

LE MAIRE : Merci, Madame de Larminat. Monsieur le rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN :

Ségolène de LARMINAT explique les raisons qui amènent la Médiathèque à participer à ce prix.

Pierre BOSCHE demande si cette délibération du Conseil Municipal est également obligatoire.

Monsieur le Maire le lui confirme car il y a participation, même modeste, à une activité privée.

Xavier BRUNSCHVIG demande quels sont les critères d'âge. Ségolène de LARMINAT lui indique que les jeunes âgés de plus de 12 ans peuvent y participer.

La Commission des Finances adopte, à l'unanimité, le projet de résolution.

LE MAIRE : Merci, Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

CONSIDERANT la nécessité pour la médiathèque municipale de redynamiser « le club ados » après une interruption due à la crise sanitaire,

CONSIDERANT l'intérêt du public adolescent pour le genre littéraire manga,

CONSIDERANT que la librairie « Tucky l'ange bleu », représentée par Monsieur Thierry Lequenne, domiciliée Le Coudray, 41100 Périgny, organise sur toute la France le « Prix Mangawa »,



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

CONSIDERANT que la participation à ce prix littéraire implique la signature d'un contrat,

CONSIDERANT que ce prix littéraire se déroule sur une année scolaire et comprend la réception d'un lot de livres nominés pour le prix, des ressources numériques pour les critiques des participants, une période de vote en ligne et une réunion à Paris pour la remise des prix,

CONSIDERANT que la participation à ce prix permet de proposer aux adolescents fréquentant le club ados une animation durant toute la durée de l'année scolaire 2021-2022,

ENTENDU l'exposé de Ségolène de LARMINAT, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE la médiathèque municipale à participer au Prix Mangawa organisé par la librairie « Tucky l'ange bleu », représentée par Monsieur Thierry Lequenne, domiciliée Le Coudray, 41100 Périgny.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat annexé.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer le contrat annexé, ainsi que tout document afférent à ce concours.

ARTICLE 4 : AUTORISE la médiathèque municipale à financer les dépenses liées à la participation à ce prix, plafonnées à 200 € TTC, sur le budget de l'exercice en cours.

Nous en arrivons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Et donc, Monsieur Bosche, votre groupe « **SAINT-CLOUD 2020** » nous a envoyé plusieurs questions.

1 • Pierre BOSCHE : Tout à fait.

Première question, c'est concernant le **plan de relance** initié par le gouvernement, ce plan ambitieux de plus de 100 milliards, la question porte sur le comment la municipalité de Saint-Cloud compte-t-elle tirer parti de cette manne, car il faut bien appeler cela une manne, on ne parle pas des financements bien sûrs, mais cette manne et, **en particulier, pour la rénovation des écoles**, puisqu'il y a quand même, si j'ai bien compris, tout un volet qui permet normalement à des municipalités d'en bénéficier.

LE MAIRE : Surtout Marseille. Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

Ce que l'on désigne en général par le plan de relance, c'est le dispositif qui s'appelle le DSIL, la dotation de soutien à l'investissement local, qui est destinée à accompagner financièrement les collectivités dans la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants.

La commune a déposé, dans le cadre de ce dispositif, plusieurs dossiers et effectivement plutôt sur la thématique de la rénovation des bâtiments scolaires.

Alors, en 2020, d'abord pour notre projet de désimperméabilisation et de végétalisation d'une cour d'école. Puis en 2021, d'autres dossiers sur des projets de remplacement des huisseries et de rénovation thermique et énergétique de plusieurs de nos écoles.

Il se trouve qu'aucun de nos dossiers n'a été retenu. Malheureusement, ces rejets d'ailleurs ne sont pas motivés ; c'est la Préfecture qui est en charge de l'instruction et de la priorisation des dossiers. Nous avons, à titre de comparaison, observé que seules trois communes de POLD avaient des projets retenus en 2020 ; trois sur onze.

Dans le cadre de la préparation de notre budget 2022, un travail qui est en cours actuellement, nous allons poursuivre l'analyse systématique de tout projet d'investissement au regard des critères d'éligibilité au DSIL et nous préparerons les projets concernés des dossiers de candidature, en espérant cette fois-ci que certains seront sélectionnés.

Alors, en parallèle de ce dispositif principal, il y a aussi des dispositifs un peu plus restreints et, en fait, vous en avez parlé tout à l'heure dans votre décision de l'un d'eux, puisque que dans le cadre d'un autre dispositif de relance qui s'appelle « continuité pédagogique » et qui est géré cette fois par l'Education Nationale, la Ville a sollicité et a obtenu des financements pour un projet d'équipement en tablettes et ressources numériques dans nos écoles pour un montant total de 33 000 euros.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

LE MAIRE : Merci beaucoup. Question suivante.

2• Catherine GREVELINK : Oui, j'ai une question sur le **MONOPRIX**.

En effet, en janvier 2021, le Monoprix a été racheté par MATA Capital, comme trois autres monoprix, Meudon, Saint-Maur et Saint-Ouen. Et le communiqué de presse indiquait que ces monoprix étaient situés sur des fonciers de grande taille permettant à terme une densification et que, de toute façon, ils feraient leur développement en concertation avec Monoprix et le Conseil municipal.

Donc je voulais savoir quelles étaient les relations que vous aviez pu avoir avec le nouvel acquéreur et quelles sont les dispositions pour l'avenir.

LE MAIRE : C'est le deuxième acquéreur pour ce site en 5 ans. Il y en avait déjà eu un en 2018-2017 qui avait déjà eu aussi un projet de développement qui avait été refusé par la municipalité, puisqu'il avait déposé un permis que nous avons refusé. Le nouvel acquéreur de 2021, à ce jour, ne nous a pas contactés, nous n'avons pas de permis déposé, nous n'avons pas de demande d'urbanisme. Je ne connais pas Saint-Maur, je ne sais pas comment sont les monoprix dans les autres communes mais chacun connaît bien le monoprix de Saint-Cloud, on voit très bien l'espace qu'il occupe en cœur de ville, et je ne vois pas très bien, ou alors à la marge, comment on pourrait développer du foncier ou de la constructibilité sur ce site, on peut toujours couvrir le parking ou construire au-dessus, mais ce n'est pas du tout le souhait de la municipalité. Pour l'instant, on n'a pas de contact et on n'a pas de demande d'urbanisme.

Y a-t-il une autre question ?

3• Rafaël MAYCHMAZ : Avenir de l'ancien site **CAP GEMINI**, 55 Quai Marcel Dassault.

Ma question concerne la parcelle n° AE 0241.

En préambule, je préfère préciser pour les personnes qui préfèrent compter les moutons pour s'endormir le soir plutôt que de lire des références cadastrales, chacun sa technique, que cette parcelle est située dans le quartier Coteaux-Bords de Seine, au 55 Quai Marcel Dassault, à l'intérieur d'un périmètre délimité légalement par l'avenue des Pâtures, le boulevard Sénard, la rue Albert 1^{er} et l'avenue de la Butte, c'est-à-dire au pied de la Passerelle de l'Avre. Ce site hébergeait précédemment les activités du site CAP GEMINI et, en terme d'accessibilité, il est à 3 minutes à pied de l'arrêt du Tram des Milons et est desservi par le bus 175 qui relie au métro notamment de la ligne 10. Il sera bientôt accessible via une piste cyclable située le long de la Seine. En terme de superficie, la parcelle fait environ 12 000 m² de surface au sol et elle contient 15 000 à 20 000 m² de bureaux à reconvertir répartis sur plusieurs bâtiments. D'après le PLU actuel, je parle sous le contrôle de Monsieur Berthet, adjoint à l'urbanisme, la parcelle se situe en zone UF. C'est donc d'après la définition une zone à vocation plurifonctionnelle accueillant principalement des activités à caractère industriel compatibles avec l'environnement urbain, mais aussi des activités à caractère tertiaire, artisanal ou commercial ou de services, ainsi que des équipements publics. Au travers de ces éléments, on comprend qu'il s'agit d'une parcelle à fort potentiel pour la Ville, avec de belles opportunités pour poursuivre la transformation du quartier Coteaux-Bords de Seine afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. La superficie de ce site est telle qu'il est difficile de ne pas rappeler que Saint-Cloud est en zone tendue, c'est-à-dire en zone où le foncier disponible est rare et coûteux. Aussi est-il sain de s'interroger sur le site 55 Quai Marcel Dassault dans sa configuration existante et, compte tenu du PLU actuellement applicable à cette parcelle, est-il encore en phase avec les aspirations des habitants, notamment ceux des environs, et est-il aussi en phase avec les enjeux de la Ville au regard du PLU actuel ? C'est à la majorité municipale de répondre bien évidemment à ces questions et, pour ne pas conclure sur ce sujet, permettez-moi d'exprimer ici qu'à nos yeux il nous semble que cela nécessiterait une évolution du PLU, un projet mixte avec, à la fois, de l'activité économique et sociale, mais aussi avec des logements privés et des logements sociaux qui nous semblent une option intéressante à soumettre au débat pour libérer le potentiel de cette vaste parcelle des bords de Seine, d'autant que cela aurait aussi le bénéfice de faire renouer la Ville avec une trajectoire favorisant la sortie de l'état de carence.

Ma question, Monsieur le Maire, est donc la suivante : **Quelles sont vos attentes et votre ambition pour ce site ?**



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

LE MAIRE : Effectivement c'est CAP GEMINI qui avait des collaborateurs là, aux environs de 900, mais qui doit être encore la propriété de Dassault, car CAP GEMINI était locataire, il n'était pas propriétaire. Nous avons eu un très très beau projet, magnifique, pour la conversion du site, uniquement en tertiaire bien entendu conformément au PLU, qui s'appelait « the park », qui était un projet de très grande qualité alliant la réhabilitation des locaux, la végétalisation d'une partie des espaces, c'était vraiment très qualitatif, et un projet qui avait l'intérêt de se tourner à la fois vers la Seine, comme c'est le cas aujourd'hui et en même temps vers le boulevard Sénard qui est derrière. Ils ont été jusqu'au dépôt du permis de construire, c'était avant la crise sanitaire de 2020, le confinement, et aussi, parce qu'on est dans un pays de très grande liberté, l'approbation du préfet, puisque ce sont des m² de bureaux qui sont à rénover, et, dans ce cas-là, puisqu'on est en zone située à côté de la Défense, et nous on a les inconvénients de la Défense et pas les avantages, les communes qui ont les avantages de la Défense sont Courbevoie, Puteaux, Nanterre un peu, et un peu, par voie de conséquence, Neuilly et la Garenne Colombes. Sauf que nous, on a aussi ce ratio bureaux-logements, qui est toujours tenu lorsqu'on développe de façon assez importante des m² de bureaux. Et le préfet des Hauts-de-Seine nous disait « Vous êtes carencés, donc il ne vous faut faire absolument que du logement social ». On lui a expliqué que le PLU ne le permettait pas, et que nous n'avons pas l'intention de réviser le PLU. Parce que si vous commencez à réviser le PLU, d'abord, le droit des sols n'est plus une compétence municipale, vous pouvez faire des modifications simples, ça le Droit vous le permet, ce serait une révision car ça change l'économie générale du projet et, dans ce cas-là, vous devez mettre en place un PLUI, c'est-à-dire un PLU intercommunal, nous sommes dans une intercommunalité de 11 communes, qui part de Vaucresson qui est à la limite des Yvelines et qui remonte dans le nord jusqu'à la Garenne Colombes, avec des communes qui ont un paysage urbain totalement différent, à savoir la densité assez forte comme la commune de Courbevoie, ce n'est pas une critique, c'est un constat, ou même la Garenne Colombes qui est une commune relativement dense, et puis une des communes où il y a une situation beaucoup plus apaisée en terme d'urbanisme, Vaucresson, je ne prends pas l'exemple de Saint-Cloud volontairement, où effectivement l'habitat individuel prime, c'est un urbanisme tout à fait différent. Et donc mettre en place un PLUI à l'échelle de cette intercommunalité, dont on ne sait pas très bien d'ailleurs si elle va vivre très longtemps, parce qu'il faut quand même être franc, la gouvernance en Ile-de-France avec les 5 strates est quand même en question, et je pense, quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle, que l'ensemble des candidats ont bien conscience que c'est un millefeuille qui ne peut pas perdurer. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est qui va supprimer quoi ? Mais on est sûr qu'il y a des choses qui vont être supprimées, car ça ne peut pas continuer comme cela. En tous les cas, moi, je plaide pour que l'on supprime des strates, très clairement. Et donc compte tenu de tout cela, ce ne sont pas tout à fait des dégressions mais pardon de toutes ces explications, il n'est pas envisageable en ce moment d'engager un PLUI. D'abord cela va mettre 3 à 5 ans, et en plus si la strate évolue ou disparaît, vous aurez travaillé pour rien. Donc tout cela fait que pour l'instant nous n'avons pas l'intention de modifier le PLU de cette façon-là en tous les cas, et donc il faut réfléchir, c'est ce que fait beaucoup d'ailleurs Monsieur Berthet, à une reconversion de ce site, car vous avez raison, il ne peut pas rester dans l'état et vide. Il présentait pour les commerçants qui sont autour et notamment pour ceux du quartier des Côteaux un chiffre d'affaires important, notamment le midi, cela faisait fonctionner les restaurateurs, il y avait beaucoup de collaborateurs et donc ça faisait marcher le commerce local, et donc on a besoin de ce poumon. Et, au-delà de ça, et c'est pour cela que la vision des préfets est parfois surprenante, une commune est attractive, non pas parce qu'il y a des arbres ou qu'il fait beau, une commune est attractive, parce qu'il y a un mixe qui arrive à conjuguer l'habitat, l'activité économique, les transports, l'enseignement et tout un tas de choses. Et donc cet équilibre, un peu difficile à tenir, il faut le préserver, et, même si les communes n'ont plus du tout de lien économique, puisque la fiscalité des entreprises n'est plus du tout au niveau communal, on n'a plus de lien avec les entreprises, on n'a quasiment plus de lien avec les habitants, puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation, il n'y a que les propriétaires avec qui on a un lien, on peut se demander d'ailleurs finalement à quoi on sert, on n'a plus intérêt à s'occuper d'habitants, puisqu'il n'y a plus de lien de fiscalité, il n'y a plus d'intérêt non plus avec les entreprises puisqu'il n'y a plus de lien économique avec les entreprises. On est des Passionnés de nos communes et de nos territoires et on pense qu'on peut continuer à améliorer la qualité de vie, donc c'est cette Passion qui nous anime. Mais franchement techniquement c'est quand même un univers extrêmement contraint. Donc, voilà, il faut envisager une reconversion pour ce site, il faut le faire avec un peu de sérénité. Il y a aujourd'hui de nouveaux usages professionnels qui naissent avec les évolutions, je ne suis pas sûr qu'on sera sur un trail de télétravail aussi puissant qu'on l'a été ces derniers temps, parce qu'on était contraint par le fait que l'on était confiné, mais c'est quelque chose qui continuera d'exister de façon différente. On était ce matin avec Madame Askinazi avec des entreprises de la commune et on réfléchissait avec eux sur l'évolution de leur métier, leurs relations avec leurs salariés, avec leurs collaborateurs, les conséquences sur l'immobilier tertiaire, etc, ce



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

sont des sujets sur lesquels on travaille, il y a des formes nouvelles de co-working, de co-living qui vont voir le jour, sur lesquelles on réfléchit avec des urbanistes, des architectes, des promoteurs et probablement que ce site pourra être un mixe de tout cela, ce qui permettra d'avoir une activité assez attractive, on envisage même d'y mettre peut-être le développement économique de notre activité à nous au cœur d'un site qui serait assez moderne ; Ça aurait du sens. Donc, on est en train de réfléchir, donc votre question est bienvenue. Mais, pour l'instant, y mettre à cet endroit-là, de l'habitat qui soit en accession ou social, d'ailleurs ce n'est pas le problème, mais de l'habitat ne correspond pas aux équilibres qu'on a construit dans le cadre du PLU. Ça ne veut pas dire que ça ne bougera pas, vous avez raison, il y a une forte attractivité, parce qu'il y a une forte présence de transports en commun, mais il faut prendre un tout petit peu de temps, l'acquéreur, parce que ça a été acquis sans condition suspensive, donc il est titré aujourd'hui, c'est une entreprise lyonnaise qui est titrée sur ce bien et eux ils le portent financièrement, ça a été acheté assez cher, donc il falloir qu'ils sortent à un moment, d'une façon ou d'une autre, on les accompagne, on travaille avec eux, ce n'est pas simple, il faut arriver à faire comprendre tout ça à tout le monde et puis aussi il faut réinventer les nouveaux concepts du tertiaire de demain ou d'aujourd'hui qui sont en train de naître, parce que tout ça est assez fluctuant. Les dernières études que l'on a montrent qu'on est sur une moyenne d'à peu près 2 jours de télétravail dans les entreprises, celles qui peuvent utiliser cette méthode, parce qu'il ne faut jamais oublier que sur l'ensemble des 22 ou 24 millions d'actifs dans notre pays, l'ensemble des métiers ne sont pas télétravaillables, il y a des fonctions, vous travaillez chez Bouygues, vous construisez des bâtiments, ce n'est pas télétravaillable, vous travaillez dans une crèche ce n'est pas télétravaillable, il y a beaucoup de métiers qui ne sont pas éligibles. Ce n'est pas parce que les gens ou les dirigeants des entreprises ne veulent pas, c'est parce que la nature de l'activité fait que ce n'est pas le cas, et ça représente un pourcentage des emplois dans notre pays assez conséquent. Donc il y a des équilibres à trouver, on réfléchit sur ce sujet, ce n'est pas secret, on n'a pas la solution pour l'instant, ça avance, ça chemine, mais c'est un sujet sur lequel on travaille depuis plusieurs mois maintenant. Voilà ce que je peux vous dire.

Vous avez encore une question ? Madame POTIER, allez-y.

4• Delphine POTIER : Nuisances sonores

J'avais une première question sur les nuisances sonores, qui est ma marotte, et manifestement à en croire les messages qui sont postés sur le dialogue citoyen, c'est aussi une préoccupation des Clodoaldiens et il y a deux aspects.

1- Sur le bruit routier, si on en croit la carte de bruit Paris, Saint-Cloud se retrouve avec le bruit le plus élevé, on est sur le boulevard Magenta, évidemment à côté l'A13, c'est malheureux. Quelles actions pourraient être envisagées pour réduire les nuisances sonores pour les habitants dans ces quartiers ?

2- Et le deuxième sujet concernant les nuisances sonores, c'est plus les Clodoaldiens entre eux. L'arrêté de 2015 est plutôt bien fait, assez restrictif finalement, mais seulement comment le faire appliquer ? Déjà peut-être faire un rappel, parce que déjà les nouveaux habitants n'en ont pas connaissance, il faudrait faire un peu de pédagogie. Et au vu des nouvelles évolutions au niveau du télétravail, certains d'entre vous ont été confrontés à ça, ceux qui sont en appartement, bruit de perceuse pendant qu'on est en call, les souffleurs de feuilles, ça c'est un peu la fête en ce moment. Comment on pourrait faire évoluer cet arrêté pour prendre en compte les nouvelles évolutions, notamment celles du télétravail ?

LE MAIRE : Monsieur ACHARD. Monsieur VEILLEROT d'abord.

Jean-Jacques VEILLEROT : Il y a, en effet, deux types de nuisances et je vais répondre pour la première nuisance qui va être plus liée au trafic routier ou du moins au trafic des transports. Ce qu'il faut savoir, c'est que les nuisances sonores, dont l'origine sont les transports sur la région parisienne, c'est un sujet qui ne relève pas de la compétence communale, mais de la compétence de la métropole et cela depuis le 1^{er} janvier 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la métropole du Grand Paris qui élabore des cartes stratégiques du bruit et c'est effectivement certainement ça que vous avez vu et c'est à partir de ces cartes qui existent sur le Net et qui sont disponibles complètement que les articles que vous avez vus mettent en exergue ces nuisances sonores. Et c'est aussi depuis le 1^{er} janvier 2018 que la métropole du Grand Paris élabore un plan de prévention du bruit dans l'environnement, le PPBE, toujours aussi disponible sur le Net, en libre accès.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Ce plan établit les mesures qui vont être prises, il y a une cartographie qui a été faite essentiellement, la CBS. Et sur ce plan qui est disponible, on peut trouver trois actions qui vont être en cours, une que nous connaissons tous puisqu'on en a déjà parlé dans ce Conseil municipal, c'est l'aménagement de la voirie de la RD7. Il y a aussi un autre aménagement qui concerne un peu moins Saint-Cloud mais qui est quand même sur la commune de Saint-Cloud qui est l'aménagement de la Voie royale, qui est la 910 qui est la route qui va du pont de Sèvres jusqu'à Versailles. Et un aménagement de la voirie de la rue Dailly et de la rue André Chevrillon. Voilà ce qui existe en ce moment dans ce plan ; il fait 363 pages, donc j'avoue que je ne l'ai pas complètement détaillé, j'ai recherché avec Jean-Christophe le lancement des travaux qui sont prévus à partir de 2021.

Pour la réponse à la question « qu'est-ce que l'on peut faire ? », c'est vraiment la Métropole du Grand Paris, une strate qui n'existera peut-être plus à terme, mais pour l'instant c'est la Métropole du Grand Paris qui a la responsabilité et la compétence de résorber les nuisances sonores liées aux transports routiers, ferroviaires et aériens.

Concernant la deuxième nuisance, Jean-Christophe, je te laisse répondre.

Jean-Christophe ACHARD : En complément effectivement, les règles sont régies par arrêtés. En ce qui concerne les bruits liés au voisinage, liés aux chantiers, aux livraisons, aux bruits domestiques, aux comportements, ce qu'on peut recommander, c'est d'abord de privilégier une phase de médiation amiable pour mettre fin à la nuisance. Par exemple, également régulièrement, les services de la commune interviennent pour rappeler les horaires des chantiers, encore ce matin, et les livraisons, on en parlait avec Monsieur le Maire hier. La police municipale est elle aussi régulièrement sollicitée pour des nuisances sonores ou des tapages nocturnes. Là encore même par la police municipale, la première étape est toujours le dialogue, une tentative de médiation et lorsque ça n'aboutit pas, on procède à la verbalisation des contrevenants. C'est fait assez régulièrement, on a plusieurs exemples et on a quelques zones. Et effectivement au niveau de la verbalisation, on a résolu, ces derniers mois, quelques points durs. Et si, dommageable, souvent le plaignant ne se rapproche pas de la personne à l'origine du bruit directement et sollicite l'intermédiation des services publics en général, et pourtant c'est vrai qu'avec des relations de bon voisinage, une discussion plus simple, on pourrait en principe permettre d'apaiser plus facilement ces tensions et trouver un terrain d'entente mais force est de constater que c'est parfois un peu difficile. Je crois que la fête des voisins c'est demain, donc ce serait une bonne occasion pour renouer les liens. Effectivement lors du télétravail, l'idée de percer un trou dans son mur, on ne peut plus le faire ni le wkd, ni la semaine, il vaut mieux en parler avec son voisin et choisir le créneau où on pourra le faire, parlons-en demain autour d'un verre.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui allez-y.

5• Delphine POTIER : Merci.

Oui, j'ai une autre question, assez rapide : les chantiers de **taille des arbres**, je pense que certains ne sont pas terminés. Celui que moi j'ai pu constater et pour lequel j'ai eu des retours aussi, c'est celui sur l'avenue du Maréchal Foch. Autant l'affichage en amont était très bien fait et expliquait pourquoi on taille les arbres, etc., autant le jour J, c'était un peu la cata, le chantier a démarré, alors qu'on avait nos petits écoliers Clodoaldiens qui partaient à l'école, juste deux rubalises et finalement tout le monde Passait sous les rubalises. Et puis, il y avait des voitures, qui empruntaient la chaussée, qui étaient pleines de branchages. Ça s'est passé, heureusement il n'y a pas eu d'accident, mais qu'est-ce qui est prévu pour que ça ne se reproduise pas ?

Virginie RECHAIN : Oui, j'avais eu écho de votre question bien sûr. Vous parliez d'un danger, donc vous avez là un peu plus précisé. Voyez sur l'affiche qui est là (*Virginie Rechain tient en main l'affiche d'avertissement des travaux de taille des arbres*) qui est très bien faite, il y a un numéro de téléphone des services techniques, dans ce cas-là, il ne faut pas hésiter, au moment où ça se passe ou quelques temps après, parce qu'on n'a pas forcément son portable sur soi, mais il ne faut pas hésiter à appeler ce numéro, il ne faut pas hésiter non plus à en parler au cabinet du Maire. Là normalement, c'est un chantier qui est très bien suivi par la société qui travaille depuis de nombreuses années sur la Ville, tout est fait en principe pour que ça se passe bien, le risque zéro n'existe pas, mais aussi à chacun d'être responsable à ce moment-là quand les machines tournent, que ce soit



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

l'automobiliste, le piéton, là vous parliez apparemment de jeunes enfants qui Passaient sous les rubalises, je n'ai pas plus de réponses à vous donner, si ce n'est qu'il faut tout de suite se tourner vers le chef de chantier,

Delphine POTIER : Si le chantier pouvait éviter de démarrer en même temps que les enfants aillent à l'école, ce serait déjà une bonne chose ...

Capucine du SARTEL : Déjà de respecter les consignes, s'il y a une rubalise, ne pas Passer en-dessous. Généralement quand il y a un chantier de taille qui s'installe sur la voirie, les piétons sont aiguillés sur les trottoirs d'en face.

Delphine POTIER : Honnêtement, c'était mal balisé ...

Capucine du SARTEL : Il n'y a pas non plus un choix incalculable dans une rue, si un trottoir est pris, on prend l'autre et c'est ce qui est indiqué sur nos travaux,

Le MAIRE : On va regarder ça pour se coordonner ;

6• Delphine POTIER : Et une toute dernière question :

Les travaux qui ont eu lieu dans la **cour de récréation** de l'école du Val d'Or, super ! Du coup les parents des autres écoles se demandent **quel est le calendrier pour les autres écoles**.

Jacques GRUBER : Deux cours d'école ont été faites. Cette année, il y a eu l'école maternelle du Val d'Or et la cour de l'école maternelle du Centre. Ce sont des investissements qui sont conséquents, les chiffres ont été rappelés tout à l'heure par Madame du Sartel. Il y a une possibilité de financement à hauteur de 32% pour le Val d'Or. Ça nous permet d'envisager d'autres réalisations, Pour autant le planning n'est pas arrêté, il faut déjà effectivement que ce soit budgété. Ensuite le planning nous contraint à faire ces travaux-là uniquement pendant les périodes de vacances scolaires, donc pour l'instant il n'y a pas de planning arrêté sur les futures réalisations.

Le MAIRE : Ok. *QUESTIONS DU GROUPE « SAINT-CLOUD RIVE GAUCHE »*
Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : Merci Monsieur le Maire.

1^{ère} question concernant la RD7 :

Le Commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique, a préconisé que la piste cyclable soit côté Seine, comme le demandaient de nombreuses associations dont « Saint-Cloud à vélo » et nous aussi. Quand on lit les documents, apparemment il semblerait que ce soit principalement la Mairie de Saint-Cloud, donc vous, qui étiez partisan de placer cette piste cyclable côté bâti et non côté Seine. Pourquoi un tel choix ? Est-ce que les remarques du commissaire-enquêteur ont vocation à être prises en compte et intégrées par ceux qui vont aménager la départementale ? Est-ce qu'on peut considérer qu'il est sûr maintenant que la piste cyclable sera côté Seine ?

Et dernière petite chose qui n'était pas dans ma question écrite, je m'en excuse.

Le **RER Vélo**, qui est promu par la région Ile-de-France avec maillage assez important, et pas mal de subventions qui sont à la disposition des collectivités locales qui voudraient se rattacher à ce RER Vélo, il semblerait que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, dont vous êtes le 7^{ème} vice-président en charge des transports, n'ait pas sollicité ou n'ait pas manifesté le souhait de s'inscrire dans ce projet de RER Vélo. Donc pourquoi ?



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Le MAIRE :

● **Sur la RD7**, je ne suis pas la Mairie à moi seul mais j'assume pleinement ce choix qui est une demande de la Ville bien évidemment et pour la raison suivante. Quand on fait un aménagement qui est appelé à vivre pour des décennies, car on ne fait pas l'aménagement des quais pour trois jours, on le fait pour 20,30 ou 40 ans, voire plus, il faut bien peser chacun des choix qu'on fait, parce que ça va impacter la vie quotidienne, de ceux non pas qui circulent, mais de ceux surtout qui habitent, parce que la première réflexion que j'ai eue, c'est que à Saint-Cloud, le long des quais, il y a principalement de l'habitation et on a fait le décompte, dans la portion xxx Saint-Cloud, vous avez 1 200 riverains directs, 2 400 riverains directs au niveau des rues perpendiculaires et si on prend le quartier, c'est évidemment beaucoup plus. Quand vous regardez par exemple à Suresnes, vous avez, par le village anglais dans le bas essentiellement de l'immobilier d'entreprise, sur Meudon aussi, et sur Issy les Moulineaux, à part la portion nouvelle après le pont, mais avant le pont, c'est beaucoup de l'emploi et même après d'ailleurs, il y a maintenant Cap Gemini en face du pont d'Issy les Moulineaux où ils ont installé leur siège, et il y a un certain nombre d'autres. Il se trouve que ces habitants qui vivent là, et même si maintenant il y a du télétravail et d'autres formes de lien avec l'entreprise, ils y vivent principalement le soir et le week-end quand ils sont en repos et donc c'est leur résidence principale et leur lieu de vie. Et il me semble important de faire en sorte de prendre cela en considération. Aujourd'hui les quais à Saint-Cloud on est entre 17 et 27 mètres de largeur selon les endroits. Vous êtes sur Suresnes à 47 m, à Issy les Moulineaux et à Meudon, un peu plus encore, entre la Seine et le front bâti. C'est comme ça, la Ville a été urbanisée de cette façon, un peu avant la seconde guerre mondiale et surtout après, fin des années 50 début des années 60, voire 70, c'est un fait, c'est comme ça. Alors on pourrait essayer de tout raser mais, pour l'instant, on a un espace extrêmement contraint. Et quand on regarde bien les chiffres du document d'enquête publique, c'est la liaison Nord-Sud qui présente 32 000 véhicules jour et liaison Sud-Nord qui présente 20 000 véhicules jour, c'est-à-dire qu'on est à 52 000 véhicules jour sur les quais. Et donc moi, mais peut-être que je suis trop préoccupé par la vie quotidienne des habitants, il me semble important de les préserver de ce flux de circulation qui est quand même conséquent ; 50 000 véhicules jour, ce n'est pas rien. Et comme on a un espace contraint, tout ce qui peut éloigner les voies de circulation des habitations, pas pour des nuisances sonores, que vous soyez à 5 mètres ou à 8 mètres, le bruit sera le même, mais par contre sur un plan sécurité, sécurité routière j'entends, et sur un plan perception de la densité de la circulation sur les quais, eh bien quand vous gagnez des mètres, ils sont précieux, parce que votre vie quotidienne est faite de cela. Et, pour cette raison-là, il me semblait que tout ce que l'on appelle circulation douce mérite d'être côté habitations, moins nocive, moins nuisible et que les voitures soient le plus près de la Seine. Voilà la raison pour laquelle j'avais motivé cette décision. Alors aujourd'hui on m'explique, et c'est formidable, que le choix des associations, avec qui j'en ai parlé d'ailleurs, je leur ai dit que ce n'était pas ma position, j'ai été clair là-dessus, elles me disent que cela fait beaucoup d'intersections et il faut que l'on s'arrête aux carrefours. Moi je leur dis, je rêverais de rouler en voiture sans m'arrêter aussi, si on pouvait me supprimer les carrefours, ce serait formidable. Mais moi je pense aux habitants qui sont là et qui, eux, rêveraient que le flux de voitures soit le plus éloigné possible de leur domicile et ça je pense qu'on peut le comprendre. Si on regarde dans une notion d'intérêt général, je pense que ce qui prime, c'est la quiétude des habitants sur la capacité à rouler sans s'arrêter des cyclistes. Voilà moi j'ai fait ce choix. Alors, on peut me le reprocher, vous pouvez me dire que je suis ringard, que je n'aime pas le vélo, ça n'a rien à voir avec tout ça. Ça à voir juste à un moment, je parle de la qualité de vie dans la commune et tout ce qu'on peut faire pour faire en sorte que, tout ce trafic qui est là, 19 kms la RD7 entre le nord du département et le sud, c'est-à-dire, Issy les Moulineaux, c'est essentiellement une circulation de transit et plus forte au nord-sud qu'au nord. Elle est là, elle est construite depuis longtemps, elle est ce qu'elle est, on en a parlé depuis longtemps et plein de fois, ça ne va pas s'arrêter demain, ni diminuer, et même s'il y a un rééquilibrage entre les modes de circulation, ça peut arriver bien sûr, mais vu les proportions à 52 000 véhicules jour, les comptages vélos qui sont faits, il y a une borne d'ailleurs à Meudon, au niveau de la Seine musicale, qui comptabilise les Passages, c'est très instructif, vous verrez la différence entre les piétons, les vélos et les voitures, ce sont des flux qui n'ont rien à voir en terme d'importance. Moi, je pense qu'il est important dans cet aménagement de tenir compte de l'habitat, et c'est ce qui a motivé, et je pense qu'en terme d'intérêt général, il faut se préoccuper du plus grand nombre, et qu'aujourd'hui, le plus grand nombre est du côté des habitants, il n'est pas du côté circulation vélos. Ça ne veut pas dire que les gens ne sont pas les bienvenus mais il me semblait plus judicieux de les mettre côté habitat même s'il faut qu'ils s'arrêtent quand il y a des intersections, je sais bien qu'ils veulent aller au travail et que c'est un moyen d'éviter les bouchons etc, tout cela je le conçois bien, je l'entends bien, mais il n'empêche que l'habitant qui est là et qui vit le samedi et le dimanche, qui aimerait profiter un peu, ne serait-ce que sortir de chez lui. Si vous sortez de chez vous et que vous avez 50 000 véhicules jour à 5 mètres de votre habitat ou à 8 mètres, ce n'est pas la même chose. Voilà ce qui nous a motivés.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Je vais répondre clairement à votre question que vous avez posée : quelle est la valeur de l'observation du commissaire enquêteur ? C'est une réserve, donc normalement en droit, nous sommes obligés de la suivre scrupuleusement. Si on ne la suit pas, c'est possible, il y aura un recours et, dans ce cas-là, on verra bien comment la chose sera jugée. Je ne dis pas qu'on ne va pas observer la réserve du commissaire enquêteur mais, en tous les cas, c'est intéressant intellectuellement de savoir ce qu'on entend par intérêt général. Est-ce que c'est le flux vélos qui est en proportion moins fort ou est-ce que c'est la vie quotidienne des habitants ? Il ne s'agit pas de les opposer, il s'agit d'un choix d'intérêt général. Voilà c'est ça en fait la motivation. Normalement c'est une réserve et on doit y souscrire, et donc on va regarder avec le département. Vous savez, le projet qui a été mis en enquête publique, ce n'est même pas l'avant-projet sommaire, donc il y a des études qui sont en cours et il y a un tas de trucs qu'on ne sait pas encore bien. Il y aura un avant-projet sommaire et puis il y aura un projet définitif, donc tout cela va encore nous mener dans quelques temps. On va voir sereinement comment les choses s'organisent mais, voilà, je pense avoir répondu clairement à votre question.

● **Et le RER Vélos** : Je ne suis pas encore un expert de cela. Pour l'instant, je me suis plongé sur ce qui coûte très cher au département, parce qu'on met presque 200 millions dans EOLE. Je rappelle quand même que le département n'a pas la compétence transports. Alors c'est assez cocasse, parce que je suis vice-président en charge des transports. Ce n'est pas un cadeau bonux fait pour me reconforter, c'est juste que, comme toujours, l'Etat n'a plus d'argent. La région finance, parce que c'est sa compétence, les transports sont une compétence régionale. Pour être précis, les départements de France ont une compétence transports mais le transport scolaire, ce qui se conçoit dans des départements très ruraux où on fait 25 kms pour aller au collège, et je crois que vous avez une question là-dessus. C'est quand même moins évident, la ruralité à Saint-Cloud, j'aimerais mais on a des chèvres sur le talus du Tram mais on n'y est pas encore, c'est moins évident le transport scolaire à Saint-Cloud l'école. Donc, c'est une compétence transports qui n'existe que sur les collèges, mais en fait on met beaucoup d'argent. Je vous rappelle que le département des Hauts-de-Seine est le deuxième financeur, le deuxième financeur de la structure qui s'appelait anciennement le STIF et qui s'appelle maintenant « Ile-de-France mobilité » avec 103 millions d'euros de contribution annuelle en fonctionnement, 103 millions pour un département qui n'a pas la compétence, c'est quand même pas mal. C'est plus du double de la contribution de la Seine-St-Denis et du Val de Marne réunis qui sont aux alentours de 90 millions à eux deux. Et je pourrais vous donner plein d'autres chiffres mais je ne vais pas ennuyer tout le monde avec ça. On est sur le prolongement de la ligne 10, ce sont des financements colossaux. On est sur des prolongements de métro aussi. En fait, le département fait plus que l'appoint, boucle les budgets de transports quand la structure de tutelle et la région n'arrivent pas à boucler le contrat de plan Etat-Région avec l'Etat. Et on fait l'apport pour que ça se boucle. EOLE, c'est 180 millions d'euros.

Le RER, je vous répondrai mais ce n'est pas le sujet sur lequel je me suis en premier. En fait, il y a une volonté affichée de créer un parcours, ce parcours-là d'ailleurs ne pose pas d'énormes difficultés. J'ai regardé quand même un peu le truc, ce n'est pas tout à fait vrai, on ne met peut-être pas de financement au sens contribution, par contre, on aménage la voirie, donc ça coûte quand même au département, dans le cadre du RER qui n'a pas été contesté par le département. Après, la Ville de Saint-Cloud est peu concernée par ça, parce que ce sont de grands axes en fait, quand vous regardez le plan du RER Vélos, ça traverse peu la commune, par contre en limitrophe, le département agit, oui.

Xavier BRUNSCHVIG : 2ème question : on va rester dans la thématique Transports, transports scolaires, sachant que ce n'est pas toujours une compétence du département. Dans le Calvados, par exemple, un département qui m'est cher,

Le MAIRE : On vous souhaite succès, on est triste de vous voir partir, mais on vous souhaite succès.

Xavier BRUNSCHVIG : Rassurez-vous, vous n'allez pas vous débarrasser de moi, comme ça.

Le MAIRE : Mais il y a une succession à faire à Saint-Cloud, ça devrait vous intéresser. On ne perdrait pas au change.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Xavier BRUNSCHVIGG : Dans le Calvados, c'est la région qui gère les transports scolaires, la région Normandie.

Le MAIRE : Oui, vous avez raison.

Xavier BRUNSCHVIGG : **Le Transport scolaire pour les Coteaux**, c'est quand même un quartier assez éloigné du collège, des collèges. Est-ce qu'un service de transport ou de bus scolaire peut-il être mis en place ? Et quel en serait le coût ?

Le MAIRE : Non, je vais décevoir beaucoup de gens qui nous écoutent, on doit avoir à peu près 25 000 auditeurs à notre retransmission, à cette heure-là les plus jeunes sont couchés donc on va chuter mais, non, ce n'est pas raisonnable. D'abord, vous regardez l'état de la voirie, le matin, à 7h30, 8h00/ 8h15, qui sont les heures où on peut aller au collège et même si les rentrées sont échelonnées, ce n'est pas comme dans le secteur primaire où c'est très rythmé, c'est beaucoup plus souple au niveau du secondaire et notamment le collège. Et franchement, ça ne me paraît pas raisonnable, on est dans une commune qui est quand même une commune urbaine, même s'il y a des franchissements de pentes qui sont pénibles, je le reconnais. Non, non, on ne s'engagera pas là-dessus.

Xavier BRUNSCHVIGG : OK.

3^{ème} question : Tamier : Concernant notre centre de vacances à Tamier, existe-t-il un projet de vente ou de cession, comme cela avait été le cas pour Saint-Brévin ?

Le MAIRE : Non. On est très attaché à Tamier, qui est un centre un peu historique et surtout qui a la possibilité d'avoir une palette pédagogique assez complète, parce que Tamier, à la différence avec St-Brévin, c'est que St-Brévin était au bord d'une route nationale, je ne sais pas si vous avez connu St-Brévin, mais il fallait mettre un mur anti-bruit en plus, il y avait une remise aux normes, vous y êtes allé, Monsieur Cazeneuve, à St-Brévin ... en même temps que mes filles alors... Tamier n'a rien à voir, on est dans un lieu près d'Albertville, privilégié, il n'y a pas de route, sauf celle qui amène dans le centre, on est même propriétaire d'une petite remontée mécanique. On va bien réussir à être taxé pour ça d'ailleurs, parce que les remontées mécaniques font partie des choses les plus taxées en péréquation, après Saint-Cloud, les six villes les plus taxées sont celles qui ont des remontées mécaniques, j'ai travaillé cela de très près, c'est étonnant, mais bref Comme nous on a une remontée mécanique et d'autres critères, on va nous en rajouter une couche et atteindre les 30%, je pense, il y a des technos ingénieurs qui vont nous trouver une solution. Et donc on est très attaché à Tamier et c'est surtout un site qui permet une palette pédagogique très importante, parce qu'il peut vivre l'hiver comme l'été et, sur la plan pédagogique, on peut faire beaucoup de choses à Tamier, ce qui n'était pas tout à fait le cas de St-Brévin qui marchait en gros d'avril à octobre maximum ; Tamier, c'est toute l'année.

Xavier BRUNSCHVIGG : OK.

4^{ème} et dernière question : la Crèche la Baleine bleue, située 2 rue de l'Yser, elle est fermée, ouverte, il y a eu du retard ?

Le MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : La crèche la Baleine bleue n'est pas fermée. J'avais fait une intervention lors du Conseil municipal du 17 décembre 2020 pour indiquer que 9 enfants avaient été transférés à la crèche des Petits pas. Les familles en avaient été informées par courrier et par visioconférence avec Monsieur le Maire. De fait, la Baleine bleue n'est pas fermée mais en non-activité temporaire faute de professionnelles.



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Nous avons décidé de positionner prioritairement les nouvelles recrues sur les structures en activité, ceci afin d'offrir plus de places aux familles, maintenir un accueil qualité et soutenir l'engagement des professionnelles tout en maintenant une dynamique d'équipe forte. Donc la Baleine bleue rouvrira dès que le recrutement le permettra. A noter que le contexte sanitaire a fortement complexifié le process de recrutement. Trois professionnelles n'ont pas donné suite au recrutement pour des convictions personnelles relatives à la vaccination. Et en fait, les exigences qui avaient été données par l'Etat début d'été ont été finalement annulées par l'Etat mais malheureusement ces professionnelles n'ont pas poursuivi le process de recrutement.

Pour finir, le secteur des Coteaux offre, à ce jour, 84 places à temps plein, et 60 places à la Petite Sirène et 24 places aux Lutins, ce qui signifie que la capacité d'accueil maximale est satisfaite. A ce jour, cette crèche est « en sommeil ». Dès qu'on a le recrutement nécessaire pour un accueil de qualité pour les petits Clodoaldiens, et tout est fait pour une réouverture pour demain matin, la structure est entretenue, tout est fait pour que si demain matin, on a une équipe de professionnelles dédiée, on ouvre les vannes pour faire revenir les enfants.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour ces explications.

Il n'y a plus de question, et donc la séance est levée.
Merci beaucoup, bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h10

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 23 septembre 2021 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 30 septembre et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le __ octobre 2021.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI